

## MANDATURE 2014 - 2020

### COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL DU 12<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT TENUE LE LUNDI 16 SEPTEMBRE 2019 - 19 H EN SALLE DES FÊTES DE LA MAIRIE

\*\*\*

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, préside la séance qu'elle déclare ouverte à 19 h.

\*\*\*

Mme Éléonore SLAMA, conseillère d'arrondissement, est désignée secrétaire de séance, et procède à l'appel nominal (DELIB 12-2019-165), 19 membres sont présents, le quorum (16) est donc atteint.

Étaient présents : Mme ATLAN-TAPIERO, Mme BARATTI-ELBAZ, M. BONNET-OULALDJ, M. BOUIGUE, Mme CHARNOZ, Mme CHOPIN GENET, M. GREAU, Mme HONORÉ, Mme MONTANDON, M. NAJDOVSKI, M. PEUTILLOT, Mme PIERRE-MARIE, M. ROMERO-MICHEL, Mme SLAMA, Mme TAÏEB, M. TEISSEIRE, M. TOUZET, Mme VELAY-BOSC, Mme VIEU-CHARIER.

Étaient excusés : M. GRÉGOIRE, M. HAAB, M. MOULIN, Mme ROTA, M. SEINGIER.

Pouvoirs : Mme GROMBERG (pouvoir donné à Mme BARATTI-ELBAZ), Mme KOMITES (pouvoir donné à M. BOUIGUE), M. MARGAIN (pouvoir donné à Mme MONTANDON), Mme MARQUIS (pouvoir donné à M. PEUTILLOT), M. MISSIKA (pouvoir donné à M. GRÉGOIRE) Mme TAVAUX (pouvoir donné à Mme ATLAN-TAPIERO).

\*\*\*

Arrivée, à 19 h 20, de M. GRÉGOIRE (pouvoir de M. MISSIKA) et de M. SEINGIER, après le vote de la délibération DDCT 20190130 ;

Arrivée, à 19 h 40, de Mme TAVAUX (pouvoir donné à Mme ATLAN-TAPIERO), après le vote de la délibération DAE 20190255 ;

Arrivée, à 19 h 47, de Mme ROTA, après le vote de la délibération DFPE 20190150 ;

Départ, à 20 h 06, de Mme VIEU-CHARIER (pouvoir donné à M. BONNET-OULALDJ), après le vote de la délibération DU 20190225 ;

Départ, à 20 h 43, de M. ROMERO-MICHEL (pouvoir donné à Mme CHOPIN GENET), après le vote du vœu 122019-025, relatif à l'amélioration du parc de Bercy.

\*\*\*

**- DÉLIBÉRATION (12-2019-020) : Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil du 12<sup>e</sup> arrondissement du LUNDI 24 JUIN 2019.**

**Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :**

« Mes chers collègues, pour cet avant-avant-dernier Conseil d'Arrondissement de l'année civile 2019, je vous propose que nous commençons avec l'approbation du procès-verbal de la séance du lundi 24 juin 2019. Y a-t-il des observations sur ce procès-verbal ? Passons directement au vote. Mme TAPIERO, pas de commentaire ? Il y a une abstention, Mme TAPIERO. Le procès-verbal est donc adopté. Je vous remercie. »

Votants : 16 dont 2 pouvoirs

Pour : 16 voix dont 2 pouvoirs :

07 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir  
01 voix groupe Communiste-Front de Gauche  
04 voix groupe Ecologiste  
02 voix groupe Génération.s  
02 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à l'**unanimité** des suffrages exprimés.

\*\*\*

**Personnes présentes à la séance du LUNDI 24 JUIN 2019 et absentes ou ayant donné pouvoir à la séance du LUNDI 16 SEPTEMBRE 2019.**

Mme BARATTI-ELBAZ, M. BONNET-OULALDJ, M. BOUIGUE, Mme CHARNOZ, M. GREAU, Mme HONORE, Mme KOMITES (pouvoir donné à M. BOUIGUE), M. MARGAIN (pouvoir donné à Mme MONTANDO), Mme MONTANDON, M. PEUTILLOT, Mme PIERRE-MARIE, M. ROMERO-MICHEL, Mme SLAMA, Mme TAÏEB, M. TEISSEIRE, M. TOUZET.

(DELIB 12-2019-166)

\*\*\*

- DÉLIBÉRATION (12-2019-023) : Adoption de la procédure d'urgence.

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :

Votants : 24 dont 5 pouvoirs

Pour : 24 voix dont 5 pouvoirs :

10 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 3 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

02 voix groupe Génération.s

04 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à l'*unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2019-167)

\*\*\*

- **DÉLIBÉRATION (12-2019-021)** : Mise à disposition à titre gratuit d'un terrain à usage de jardin partagé, situé au sein du square Frédéric ROSSIF 175 rue de Charenton (12<sup>e</sup>) - Convention d'occupation et d'usage du domaine public avec l'association « graine de partage ».

Mme Evelyne HONORÉ, Adjointe à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

« Nous passons aux délibérations sur lesquelles vous vous êtes inscrits. M. SEINGIER, qui n'est pas encore arrivé, s'était inscrit sur la délibération 12-2019-021, donc nous passons. Je sou mets tout de même au vote. Il y a des abstentions sur cette délibération? Deux. Y a-t-il des votes contre? Non. Elle est donc adoptée. »

Votants : 24 dont 5 pouvoirs

Pour : 24 voix dont 5 pouvoirs :

10 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 3 pouvoirs  
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche  
05 voix groupe Ecologiste  
02 voix groupe Génération.s  
04 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à l'*unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2019-168)

\*\*\*

***DEVE 20190135 : Autorisation de financement de l'aménagement d'une extension du jardin partagé situé dans le square Frédéric ROSSIF, à Paris 12<sup>e</sup> arrondissement et communication sur la convention avec l'association « Graine de Partage ».***

**Mme Evelyne HONORÉ, Adjointe à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :**

**Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« J'imagine qu'il y a des abstentions. Ce sont deux délibérations qui ont le même objet, qui concernent la convention d'occupation et l'usage du domaine public avec l'association "Graine de Partage" pour un jardin partagé dans le square Frédéric ROSSIF. Vous vous abstenez sur ce projet. C'est noté. Pas d'autres abstentions? Pas d'autres votes contre? Pardon, Mme MONTANDON. Vous vous êtes abstenue sur la délibération 12-2019-021 et sur la DEVE 20190135. »

**Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Nous n'en sommes pas encore là. Nous en sommes au même projet. La DEVE 20190135 permet d'autoriser le financement de l'aménagement de l'extension du jardin partagé dans le square Frédéric ROSSIF. Vous votez pour. Donc, vous vous abstenez sur la mise à disposition gratuite du terrain, mais par contre, vous votez pour le financement? Vous avez le droit de réfléchir encore deux secondes. »

**Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Non, il s'était aussi inscrit sur la DEVE 20190135. »

**Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :**

« En effet, nous votons pour tout ce qui concerne le jardin partagé. C'est ensuite que nous nous abstiendrons. »

**Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Parfait. Donc sur la 122019-021 comme sur la DEVE 20190135, vous votez pour. C'est noté. »

Votants : 24 dont 5 pouvoirs

Pour : 24 voix dont 3 pouvoirs :

10 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 3 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

02 voix groupe Génération.s

04 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à l'*unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2019-169 AVIS)

\*\*\*

**- DÉLIBÉRATION (12-2019-022) : Inventaire des équipements de proximité du 12<sup>e</sup> arrondissement au titre de l'année 2020.**

**Mme Sandrine CHARNOZ, Conseillère de Paris, Déléguée auprès de la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, rapporteure :**

**Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Ensuite, nous avons deux délibérations, la 12-2019-022 et la DDCT 20190124, qui concernent l'inventaire des équipements de proximité du 12<sup>e</sup> arrondissement au titre de l'année 2020. Sur cette délibération, M. SEINGIER s'était inscrit. N'étant pas là, il n'y a pas de prise de parole de votre groupe. Cela étant dit, vous vous abstenez sur ces deux délibérations. D'autres votes contre ou abstentions? Elles sont donc adoptées. Je vous remercie. »

Votants : 24 dont 5 pouvoirs

Pour : 20 voix dont 3 pouvoirs :

10 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 3 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

02 voix groupe Génération.s

Contre : 0

Abstention : 04 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

Délibération adoptée à l'*unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2019-170)

\*\*\*

**DDCT 20190124 : Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2020.**

**Mme Sandrine CHARNOZ, Conseillère de Paris, Déléguée auprès de la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, rapporteure :**

Votants : 24 dont 5 pouvoirs

Pour : 20 voix dont 3 pouvoirs :

10 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 3 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

02 voix groupe Génération.s

Contre : 0

Abstention : 04 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

Délibération adoptée à l'**unanimité** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2019-171 AVIS)

\*\*\*

**DDCT 20190122 : États spéciaux d'arrondissement - Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locale 2020.**

**Mme Sandrine CHARNOZ, Conseillère de Paris, Déléguée auprès de la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, rapporteure :**

**Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« M. SEINGIER n'étant pas là, mais s'étant inscrit, il n'y a pas d'intervention? Des abstentions? Abstention. D'autres votes contre? Non. Je vous remercie. »

Votants : 24 dont 5 pouvoirs

Pour : 20 voix dont 3 pouvoirs :

10 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 3 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

02 voix groupe Génération.s

Contre : 0

Abstention : 04 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

Délibération adoptée à l'**unanimité** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2019-172 AVIS)

\*\*\*

**DDCT 20190130 : Autorisation à Madame la Maire de Paris de signer un avenant à la convention de prêt à usage des locaux sis au 181 avenue Daumesnil, à Paris 12<sup>e</sup> arrondissement.**

**M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :**

**Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« M. SEINGIER n'est toujours pas là, mais Mme MONTANDON, vous étiez inscrite sur cette délibération. Vous avez la parole. »

**Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris 0:**

« Merci, Madame la Maire. Je profite de cette délibération, puisqu'il y a une réorganisation des espaces sur la Maison des Associations, pour de nouveau vous inciter à étudier les services et les activités qui sont dans le kiosque Citoyen, place Daumesnil. Il nous paraît opportun que ces activités soient regroupées à la Maison des Citoyens, à l'ancienne garderie, puisqu'elles ont un lien avec ce qu'ils font déjà. Je voulais vous interroger, puisque le kiosque Citoyen a été refait et le nouveau modèle est assez imposant. Je voulais savoir comment ce modèle avait été choisi. Vous vous souvenez que pour les kiosques parisiens, il y avait eu de nombreux débats, plusieurs commissions. D'ailleurs, plusieurs révisions ont été faites grâce à la mobilisation des habitants qui trouvaient que le design des kiosques à journaux n'était pas très esthétique. Celui-ci a un gabarit très imposant. Je voulais savoir comment son choix avait été effectué. Merci. »

**Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci. Pour vous répondre, M. BOUIGUE. »

**M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement :**

« Vous l'avez dit, Mme MONTANDON, vous profitez de cette délibération, qui n'a pas trait exactement au sujet que vous posez, puisque nous sommes là sur une réorganisation à l'intérieur de la Maison des Associations, entre deux services qui ne dépendent pas directement de la Maison des Associations, qui sont le PIMMS d'une part, et le Carrefour des associations parisiennes d'autre part. Il y a en plus la partie Maison des Associations, et, donc, en plus le kiosque Citoyen puisque l'espace dont on dispose aujourd'hui à la Maison des Associations n'est pas suffisant pour accueillir l'ensemble des propositions faites à la Maison des Associations en matière de présentation d'activités, animations, etc. Vous le savez, cela fait depuis très longtemps que nous le disons, il y a autour du kiosque Citoyen des usages qui se sont créés et qui sont pour les uns intéressants et pour les autres, puisque c'était une expérimentation, nous avons souhaité les relocaliser. C'est ainsi que la redistribution des invendus du marché Daumesnil avait lieu au kiosque Citoyen. Dorénavant, suite aux discussions que nous avons eues avec le gérant du marché, la redistribution aura lieu dans l'espace du marché et non plus au kiosque Citoyen, de manière à mieux organiser cet espace, le rendre plus fluide et plus spécifié dans l'espace public. Sur le choix de ce nouveau modèle, vous savez que cela a été l'un des sujets sur lesquels il y a eu des controverses sur le premier kiosque. Celui-ci a plu à certains, n'a pas plu à d'autres. Il y avait tout de même l'ambition, avant de s'intéresser au design, de s'intéresser aux usages organisés et de permettre notamment qu'il y ait plus d'activités présentes à l'intérieur, et non plus à l'extérieur, du kiosque. Ceci était lié à l'encombrement possible de l'espace public, à une facilité pour les personnels de la propreté, et Florence CHOPIN GENET pourrait développer cette partie, de mieux

travailler sur la propreté autour de ce kiosque. Et donc, ce modèle répond à ces demandes que l'on avait : intégrer les activités à l'intérieur du kiosque, être mieux en capacité de nettoyer, et d'accéder à la propreté sur ce kiosque. Il se trouve que ce sont deux jeunes frères talentueux, reconnus, les frères BOUROULLEC, qui ont proposé ce modèle. Ce sont deux frères assez connus, qui ont déjà fait du design de différents kiosques ailleurs dans Paris, notamment au Châtelet, qui ont rencontré un intérêt. Et donc, c'est ce modèle qui a été choisi, qui a reçu un accord de l'ensemble des Bâtiments de France et qui a permis qu'on aboutisse sur ce kiosque. Il est imposant, si l'on prend en compte que le précédent était plus petit. Mais beaucoup d'activités étaient à l'extérieur, je pense notamment à la boîte à dons. Nous avons fini par les supprimer. Des associations se plaignaient de ne pas pouvoir être à l'intérieur pour présenter leurs différentes activités. Ce kiosque répond à ces besoins. Je précise que le kiosque a été posé à l'emplacement où il est. Il n'a pas été définitivement installé. Il va être décalé à l'intérieur, vers la piste cyclable, ce qui permettra de faire les branchements prévus, notamment électriques et d'eau, et de se décaler des immeubles et de la Société Générale tel que c'était prévu au départ. Il est donc posé et va être installé quelques mètres plus loin. Voilà les informations que je peux vous donner sur ce qui n'est pas l'objet de la délibération. Mais comme vous m'avez interrogé là-dessus et que Mme la Maire a bien voulu que j'y réponde, voici les informations que je peux vous donner. »

**Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup pour ces éléments. M SEINGIER, merci d'être parmi nous. Vous vous étiez inscrit également sur cette même délibération, qui ne porte pas sur le kiosque Citoyen, mais sur les services accueillis dans la gare de Reuilly, notamment le PIMMS, le Carrefour des associations parisiennes et la Maison des Associations. Peut-être voulez-vous dire quelques mots sur cette délibération. »

**M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :**

« Merci, Madame la Maire. Excusez-moi du retard. Je vais utiliser cette délibération pour poser une question annexe, mais qui me semble importante. Vous savez que je suis toujours très surpris lorsque des associations, comme le PIMMS, avec tout le respect que je dois à ses membres, se substituent à l'accueil administratif. Il y a aujourd'hui des outils pour accueillir pleinement les usagers et répondre au maximum à leurs questions. Je vous avais posé une question en ce sens pour faire un accueil multiservice, en utilisant notamment la salle du tribunal d'instance et les nouveaux locaux libérés. Je voulais savoir où en étaient ces travaux et ce que vous envisagez de faire dans cet espace. Merci. »

**Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Je vais à mon tour répondre à cette question qui n'a rien à voir avec la délibération. D'abord, ce n'est pas parce qu'il y a un service public qu'on doit interdire à des associations de travailler à l'accompagnement des usagers du service public. Je suis toujours convaincue que c'est dans le secteur associatif que se trouve l'innovation citoyenne. Souvent, c'est dans le secteur associatif qu'ont été testées, imaginées des solutions d'accompagnement de nos citoyens, qui sont ensuite reprises par le service public, municipal ou national. Je crois que cela correspond à nos missions que de permettre le développement d'associations du type de celle du PIMMS. En tout cas, nos concitoyens y trouvent leur compte, parce que c'est un service qui fonctionne très bien. Cela dit, cela ne nous empêche pas de nous réinterroger sur la manière dont nous accueillons en mairie les centaines de personnes qui viennent tous les jours dans le bâtiment pour accéder à des services publics. Nous avons donc enclenché toute une série de travaux dans la mairie, qui permettent de se réapproprier les salles du rez-de-

chaussée qui sont en train d'être rendues accessibles. D'ailleurs, en ce moment, il y a des travaux dans l'ancienne salle d'audience du tribunal de grande instance. Nous avons conçu un projet global pour la mairie de manière à accueillir l'ensemble des usagers au rez-de-chaussée, de gérer leur accueil commun, de les dispatcher ensuite au mieux dans les différents services municipaux et rapatrier dans le bâtiment de la mairie les anciens services de la préfecture de police qui délivrent les cartes d'identité et passeports, de manière à proposer un service plus global au rez-de-chaussée, même si certains services, notamment de l'état civil avec les volumes importants de registres, resteront au deuxième étage. Donc oui, nous continuons à investir dans le bâtiment que constitue la mairie pour améliorer l'accueil du public, qui reste une préoccupation. La labellisation QualiPARIS, qui a récemment été renouvelée et qui est très exigeante, me laisse à penser que nous ne les accueillons pas si mal. Je voudrais profiter de cette occasion pour féliciter la direction générale des services qui travaille au quotidien pour bien accueillir les usagers, et féliciter notre DGA qui fête sa première année parmi nous d'avoir porté l'ensemble des services à la population. J'ai répondu, j'espère, à votre question, qui n'était pas liée à la délibération DDCT 20190130. Je sou mets cette délibération au vote. Y a-t-il des abstentions? Des votes contre? Elle est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie. »

Votants : 24 dont 5 pouvoirs

Pour : 24 voix dont 5 pouvoirs :

10 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 3 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

02 voix groupe Génération.s

04 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à l'*unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2019-173 AVIS)

\*\*\*

**DAC 20190068 : Convention d'occupation du domaine public et avenant à convention avec l'association "La Maison Ouverte" pour l'occupation du Théâtre Astral situé Route de la Pyramide dans le Parc Floral dans le 12<sup>e</sup> arrondissement.**

**M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :**

**Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Isabelle TAVAUX était inscrite. Elle concerne la convention d'occupation du domaine public et l'avenant à la convention avec l'association "La Maison Ouverte" pour l'occupation du Théâtre Astral situé Route de la Pyramide dans le Parc Floral. Est-ce que quelqu'un d'autre de son groupe veut intervenir ? Mme TAPIERO. »

**Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :**

« Merci. Mme TAVAUX s'interrogeait sur les activités qu'allait proposer le Théâtre Astral à cet endroit-là, puisque la précédente association proposait déjà un grand nombre de spectacles pour les plus jeunes. Elle voulait savoir quelles étaient les garanties et pourquoi cette association, qui a sans doute vu son équilibre financier décliner, a été évincée, et que nous lui avons préféré le Théâtre Astral pour la gestion de cet endroit. »

**Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Elle n'a pas été évincée, elle a déposé le bilan. Mais peut-être que M. ROMERO, qui a très bien suivi ce dossier, peut vous en dire un peu plus. »

**M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement :**

« Madame la Maire vient de le dire. Nous avons au contraire soutenu jusqu'au bout le Théâtre Astral. D'ailleurs, nous avons voté une subvention supplémentaire l'année dernière. Nous étions les seuls à les soutenir, puisque le Théâtre Astral, ce n'est pas simplement un théâtre qui rayonne à Paris, mais il rayonne aussi dans toute la région. La Région n'a absolument rien fait, ni avant ni pendant les problèmes, pour subventionner ce théâtre. Nous le regrettons comme vous, sauf que la Région aurait aussi pu prendre ses responsabilités. Pourquoi ce théâtre a été choisi ? Il y a eu un appel d'offres et c'est celui qui montre le plus de garanties. Il fallait absolument que l'on continue à avoir une offre pour les jeunes spectateurs. C'était un lieu dédié à cela et il le fallait. Cette association, qui gère le Théâtre Dunois, est assez solide. Nous ne pouvions pas nous retrouver face à un nouveau problème. Je vous rappelle que depuis novembre dernier, ce théâtre ne fonctionne plus. Donc à partir du mois d'octobre, enfin, nous allons avoir un théâtre dédié au jeune public à l'Espace Floral. »

**Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup. Nous avons tenu à ce que, dans le cahier des charges, il soit précisé que les activités de cette convention soient tournées vers le jeune public. C'était important pour nous au vu de cet environnement. Sur la DAC 20190068, y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Elle est donc adoptée à l'unanimité. Je vous remercie. »

Votants : 27 dont 6 pouvoirs

Pour : 25 voix dont 6 pouvoirs :

12 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

02 voix groupe Génération.s

05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à l'*unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2019-174 AVIS)

\*\*\*

**DAE 20190015 : Subventions (100 000 euros) et conventions avec dix organismes lauréats de l'appel à projets Trophées de l'Économie Sociale et Solidaire 2019.**

**M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :**

**Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Mme MONTANDON, vous êtes inscrite sur cette délibération. »

**Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :**

« Oui, Madame la Maire, j'avais une question toute simple. J'ai parcouru les différentes associations et j'ai vu que la plupart étaient domiciliées dans les 13<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> arrondissements. Mais je n'ai pas vu de champ d'application dans le 12<sup>e</sup> arrondissement. Puisque cette délibération nous est présentée, c'est qu'il y a un champ d'application dans le 12<sup>e</sup> arrondissement. Y en a-t-il un ? »

**M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement :**

« Mme MONTANDON, ce n'est pas un champ d'application direct, mais indirect. Comme vous le voyez dans l'une des pages de la délibération, l'association Ethikdo, qui est domiciliée 14 rue d'Aligre, propose une carte multi cadeaux en lien avec l'économie sociale et solidaire, et notamment pour permettre de redécouvrir les ressourceries, les recycleries et toutes les entreprises de réemploi de l'économie sociale et solidaire. Nous les avons déjà évoquées ici. C'est donc la domiciliation de cette association qui fait l'objet de son inscription dans notre Conseil d'arrondissement, sachant que son activité débordera à du 12<sup>e</sup> arrondissement et s'appliquera à l'ensemble de Paris. C'est aussi le principe d'avoir ce type de structure à étudier et observer. »

**Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup. D'autres questions? Non. Je vais donc soumettre au vote cette délibération. Y a-t-il des abstentions? Des votes contre? Elle est donc adoptée. Je vous remercie. »

Votants : 27 dont 6 pouvoirs

Pour : 27 voix dont 6 pouvoirs :

12 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

02 voix groupe Génération.s

05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à l'**unanimité** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2019-175 AVIS)

\*\*\*

**DAE 20190180 : Marchés découverts alimentaires et biologiques de Paris - Modification du règlement.**

**M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :**

**Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Mme MONTANDON, vous êtes inscrite sur cette délibération. »

**Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :**

« Merci. Tout d'abord, une première remarque qui concerne les deux prochaines délibérations. Nous avons fait la même remarque parce que le périmètre avait été modifié. Il est vrai que nous passons de trois secteurs à deux, et ma remarque était identique. Un redécoupage à deux, nous pensons que cela limite la concurrence et qu'il peut y avoir à long terme des effets négatifs. Quand l'on crée un duopôle, cela peut faire naître à terme une pression sur les prix à la hausse, parce qu'il y a moins de concurrence. C'est une alerte. Nous serons bien sûr vigilants. J'avais des questions par rapport au fond de la délibération. Il y a d'abord des objectifs très ambitieux en termes d'environnement, de propreté. C'est une bonne chose. Par contre, je voulais savoir quelles mesures la ville avait prévu de mettre en place pour assurer que les objectifs fixés soient réalisés. Nous le voyons déjà dans les premiers objectifs des anciens règlements des marchés, notamment l'utilisation de sacs plastique ou l'obligation dans les règlements de nettoyer l'emplacement des commerçants. Cela ne se fait pas toujours. Les objectifs sont encore plus ambitieux là. Je voulais donc savoir quel était le processus de contrôle qui allait être mis en place. Également une question plus précise. Vous notez qu'il y aura des activités de restauration de proximité, dites « espaces de convivialité ». Nous trouvons que c'est une très bonne chose, parce qu'il est vrai que les habitants sont demandeurs. Cela participe pleinement à la vitalité des quartiers. Mais je voulais savoir comment cela allait s'articuler avec les commerçants actuels, comment allez-vous faire pour que ce soit le plus fair-play possible, qu'il n'y ait pas de conditions défavorables pour les commerçants autour. Quelle sera l'articulation? Cela va être fait notamment en concertation, j'imagine, avec les commerçants déjà en place. »

**Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Nous ferons les deux délibérations distinctement, car ce n'est pas le même sujet. M. BOUIGUE, pour vous répondre. »

**M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement :**

« Sur votre premier point, j'entends l'alerte. Nous passons de trois secteurs à deux. C'est une alerte que vous aviez déjà émise. Pour le moment, il n'y a pas ce type de souci. Si cela devait arriver, nous en discuterions. Effectivement, c'est une convention qui porte beaucoup d'ambition, notamment sur la propreté, sur le tri des déchets, sur le renouvellement de l'ensemble du parc des producteurs qui seront présents. C'est aussi une convention ambitieuse sur la place des producteurs bio qui seront présents dans les marchés. Il y a effectivement cette ambition, et une ambition qui est contrôlée, puisque nous avons déjà des équipes qui passent pour dresser des procès-verbaux et pour informer plus spécifiquement sur l'ensemble du marché auprès des personnes présentes près des commerçants. Nous allons renforcer ce système pour être sûrs que les objectifs soient atteints et atteignables sur les marchés du 12<sup>e</sup> arrondissement. Votre dernière

question est intéressante. Sur le marché, nous avons pris l'habitude de travailler avec les associations de commerçants. C'est vrai sur le boulevard de Reuilly, à Aligre, sur le Cours de Vincennes, l'idée étant que, déjà aujourd'hui, il y ait des moments de rencontre, des moments où l'on puisse travailler ensemble. Et ce, à la fois sur les types d'exposants, sur les commerçants présents. C'est essayer de réguler au mieux pour que les deux commerces puissent cohabiter. Cette partie-là fera aussi l'objet d'une discussion. Il est vrai que c'est un élément très important de l'attractivité de nos marchés. Des questions se posent aujourd'hui, mais d'autres questions sont déjà résolues dans les faits. Vous vous rappelez peut-être qu'il y avait au bas du marché du boulevard de Reuilly un vendeur de produits libanais. À l'époque, nous avons envisagé qu'il concurrencerait le café qui est à l'angle avec la rue Dugommier. En réalité, ce dernier ne se plaint pas du tout de la présence de ce commerçant. Le chiffre d'affaires avec le marché est pour le café suffisant pour qu'il n'y ait pas de problème entre les deux. Cela se réglera au cas par cas. Il y a des manières astucieuses pour gérer ses problèmes. Nous l'avons vu avec le marché des producteurs ce week-end. Il y avait à la fois des tables dressées par les producteurs des marchés, et en même temps par les personnes commerçantes du boulevard de Reuilly. Des solutions se mettent déjà en place. Nous les accompagnerons. Bien évidemment, l'idée n'est pas de concurrencer les uns et les autres, mais de créer une émulation sur le site et d'en faire un vrai lieu où l'on puisse venir acheter et s'installer à certains moments de l'année, puisqu'il y a une partie de l'année où nous ne pourrions pas le faire parce que les conditions climatiques ne seront pas réunies. Nous le ferons à ces moments-là et nous évaluerons ensemble. Mais pour le moment, cela se fait déjà sans qu'il y ait de frictions et sans que l'on ait de problèmes entre les commerçants. Nous continuerons donc sur ce même ordre d'idées pour que cela puisse être pour les deux des éléments d'attractivité dans l'arrondissement. »

**Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup pour ces éléments de précision. Sur cette délibération, des abstentions? Pas de votes contre? Elle est donc adoptée à l'unanimité. »

Votants : 27 dont 6 pouvoirs

Pour : 27 voix dont 6 pouvoirs :

12 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

02 voix groupe Génération.s

05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à l'*unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2019-176 AVIS)

\*\*\*

**DAE 20190255 : Marchés découverts alimentaires et biologiques - Attribution des délégations de service public des secteurs A et B.**

**M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :**

**Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« M. GREAU, vous avez une intervention sur cette délibération à faire. »

**M. David GREAU, Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement :**

« Merci, Madame la Maire. Effectivement, à l'occasion de cette délibération, je souhaitais rappeler qu'en novembre 2018, ce sujet avait été discuté dans cette enceinte et dans l'enceinte du Conseil de Paris. À cette occasion, un vœu du groupe écologiste avait été adopté, qui devait permettre d'imaginer de nouvelles solutions. Nous parlions à l'instant de cohabitation entre commerçants sédentaires et non sédentaires. Je rejoins les interrogations qui s'étaient exprimées en Conseil de Paris à ce moment-là sur l'allotissement en deux secteurs. Une proposition qui avait été faite par ce vœu était d'imaginer pour le futur de nouveaux modes de gestion de nos marchés couverts et découverts, et notamment d'associer tous les acteurs (associations, associations de quartiers, conseils de quartier), pour faire une expérimentation de SCIC, société coopérative d'intérêt collectif, sur l'un des 90 marchés parisiens qui sont l'objet de notre délibération aujourd'hui. Or, il se trouve qu'à date, nous avons un délai d'un an qui était proposé dans ce vœu. Nous arrivons presque au délai d'un an. Nous sommes presque en novembre 2019 pour l'heure, nous n'avons pas d'information sur le marché qui aurait été sélectionné, qui pourrait sortir du lot des 90. Cela n'apparaît pas dans la délibération. Aussi, dans l'attente des explications qui se feront en commission et au Conseil de Paris, nous nous abstenons sur cette délibération. »

**Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup. Comme vous l'avez dit, c'est un sujet qui dépasse largement le périmètre du 12<sup>e</sup> arrondissement. Je n'apporterai donc pas d'éléments de réponse à ce stade sur cette demande qui sera gérée au niveau parisien. Sur cette délibération, je comprends qu'il y a des abstentions. Des votes contre ? Merci. Elle est donc adoptée. »

Votants : 27 dont 6 pouvoirs

Pour : 22 voix dont 6 pouvoirs :

12 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

02 voix groupe Génération.s

05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 05 voix groupe Ecologiste

Délibération adoptée à l'*unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2019-177 AVIS)

***DEVE 20190104 : Budget Participatif - “Reconquête de la petite ceinture”- Subventions (31 217 euros) à deux associations pour des projets d’insertion professionnelle par l’entretien du PC ferroviaire dans les 12<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements.***

**Mme Evelyne HONORÉ, Adjointe à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère d’arrondissement, rapporteure :**

**Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« M. GREAU, vous êtes inscrit sur cette délibération. »

**M. David GREAU, Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d’arrondissement :**

« Merci, Madame la Maire. Je voulais m’inscrire sur cette délibération, qui est assez classique, finalement, puisque cela fait de nombreuses années que des associations d’insertions avec des projets d’insertion professionnelle agissent pour l’entretien de la Petite Ceinture. La nouveauté cette année, avec cette délibération, c’est que depuis, la Petite Ceinture a été ouverte au public avec le succès que chacun aura pu constater. Je ne pouvais pas, à cette occasion, laisser passer cette délibération sans souligner cette ouverture l’été dernier de la Petite Ceinture à la fréquentation qui ne se dément pas. Ce week-end encore, elle a été très importante sur la portion du 12<sup>e</sup> arrondissement. »

**Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup de souligner cette belle réalisation. Mme HONORÉ avait beaucoup œuvré pour ce projet. Voulez-vous ajouter quelques mots ? »

**Mme Évelyne HONORÉ, Adjointe à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère d’arrondissement :**

« Merci, Madame la Maire. Cette délibération est effectivement une belle opportunité pour revenir sur une belle réalisation, très attendue dans le 12<sup>e</sup> arrondissement : la livraison d’une large portion de 1,7 km de parcours entre la villa Bel-Air et la rue des Meuniers, qui a été rendue accessible aux Parisiens en août 2019. Pour ce faire, une grande fête a été organisée le 31 août 2019. Je suppose que nombre d’entre vous en étaient. Certes, la météo était favorable. Certes, les promeneurs ont pu constater que tous ces aménagements avaient été faits avec l’objectif le plus audacieux possible, de rendre la Petite Ceinture accessible au public, mais aussi de maintenir tous les services écologiques qu’elle pouvait rendre. Mais je voudrais aussi saluer la belle entente qui s’est mise en place entre chacune des associations du 12<sup>e</sup> arrondissement qui ont participé à cette fête. En effet, une très belle entente s’était préalablement établie entre chacune des associations sur le lieu, sur l’activité de chacune. Elles avaient fait en sorte de pouvoir se compléter. Je voudrais vraiment les remercier. Je vais les citer : la Ligue de l’enseignement, pour ses ateliers “hôtel à insectes”, l’association Circul’Livre, pour les services que nous lui connaissons et qui, pour la circonstance, avait amené des ouvrages consacrés à l’histoire de la Petite Ceinture et à la digitalisation, la permaculture, l’association Broc Bel-R, qui a eu l’audace folle de construire une maquette de la gare Bel-Air sur le pont du Sahel. C’était fait de bric et de broc, c’est le cas de le dire, cela a eu le mérite de passionner l’équipe d’architectes qui avait préparé l’élaboration de cette édification et les enfants qui ont dessiné les horloges, les panneaux et les affiches. Je voudrais remercier également l’Association de Sauvegarde de la Petite Ceinture ferroviaire qui a organisé des marches historiques, le Jardin des Deux Lauriers et son conférencier Bruno Ballet de Paris Côté Jardin, qui en a fasciné plus d’un, et bien

entendu l'association Interface Formation qui est au cœur de la délibération de ce soir, puisqu'il s'agit d'une structure d'insertion par l'activité économique de chantier qui assure depuis 2006 et pour le compte de la SNCF, et maintenant pour le compte de la ville, l'entretien et la valorisation de l'infrastructure ferroviaire des tronçons de la Petite Ceinture du 12<sup>e</sup> et du 20<sup>e</sup> arrondissement. Elle est bénéficiaire, avec deux autres associations, Halage et Espaces, de subventions qui vont lui permettre de se doter d'un véhicule et de matériel électrique en remplacement de matériel thermique pour le transport de personnel, l'insertion et l'évacuation des déchets à l'entretien de la Petite Ceinture ferroviaire. Je voulais le signaler parce que vous serez appelés à rencontrer ses salariés de cette entreprise, qui ont un statut de salariés aidés. Ils s'occupent de la propreté, mais surtout du travail horticole. Je vous engage, quand vous les rencontrez, à saluer leur travail. Merci. »

**Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup d'être revenue sur ce beau projet et sur le rôle de toutes les associations qui nous ont accompagnés et qui continueront à travailler à l'entretien des jardins partagés rattachés à la Petite Ceinture. Sur cette délibération, y a-t-il des abstentions? Des votes contre. Non. Elle est donc adoptée. Je vous remercie. »

Votants : 27 dont 6 pouvoirs

Pour : 27 voix dont 6 pouvoirs :

12 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

02 voix groupe Génération.s

05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à l'*unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2019-178 AVIS)

\*\*\*

***DFPE 20190150 : Subvention (198 068 euros) et convention avec la Fondation de ROTHSCHILD pour son établissement d'accueil de la petite enfance, sis au 13-17 rue de Lamblardie, dans le 12<sup>e</sup> arrondissement.***

**Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Mme CHARNOZ, vous vous êtes inscrite sur cette délibération. »

**Mme Sandrine CHARNOZ, Conseillère de Paris, Déléguée auprès de la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement :**

« Merci, Madame la Maire. Comme mon collègue David GREAU, je ne pouvais pas laisser sous silence cette délibération. Vous voyez qu'à l'ordre du jour, nous avons énormément de subventions et conventions dans le domaine de la petite enfance. C'est l'occasion de rappeler notre engagement au quotidien pour que les familles vivent bien à Paris et que toutes les familles puissent être accueillies à Paris. La politique de la petite enfance est un des axes importants, et nous avons sur cette mandature fait de gros efforts quantitatifs, puisque c'est un engagement de 5000 places qui avaient été pris devant les Parisiens en 2014, dont 500 dans le 12<sup>e</sup> arrondissement. Madame la Maire, nous pouvons dire que cet engagement est largement dépassé. L'engagement n'est pas simplement quantitatif. C'est là-dessus que je voulais insister. Il y a aussi un engagement qualitatif, avec des chantiers priorités petite enfance. Et ici, avec cette délibération, nous voyons notre engagement pour accueillir les enfants en situation de handicap. Il s'agit d'une structure qui a ouvert avec 60 berceaux aujourd'hui, et qui, à terme, en aura 96. 96 places pour des enfants dont 30 % pour des enfants en situation de handicap. Cela pourra accueillir des enfants de trois mois jusqu'à cinq ans. Lorsque l'on est porteur de handicap, parfois, il faut rester plus longtemps pour être accompagné et ensuite reprendre le cours de la scolarité, si cela est possible. Cette structure recevra 30 enfants porteurs de troubles du développement. Je voudrais insister sur l'intérêt qu'il est d'accueillir très tôt des enfants porteurs de handicap. Cela permet d'une part d'avoir une grande richesse et une grande mixité avec des enfants valides. Cela a une valeur éducative, parce qu'entre pairs, l'éducation se fait tout autant avec les adultes. C'est aussi important pour les parents de pouvoir ensemble voir leurs enfants grandir. Je ne veux pas être très longue, mais je voudrais terminer en saluant l'engagement de la mairie du 12<sup>e</sup> arrondissement dans les chantiers priorité petite enfance, justement sur cette thématique. Nous avons proposé à chaque arrondissement de prendre une thématique à bras le corps et de la développer. L'égalité filles - garçons, les crèches à vocation à insertion professionnelle, le développement d'un projet langue et culture pour accompagner les tout-petits dans l'acquisition du langage et des langues, etc., et ici, dans le 12<sup>e</sup> arrondissement, Madame la Maire, vous vous êtes engagée avec Lunise MARQUIS sur l'inclusion des enfants en situation de handicap. Cela correspond à des actions locales avec des cafés dans les structures, mais pas que. Vous nous accueillez la semaine prochaine sur une formation tous modes d'accueil, ici, en mairie du 12<sup>e</sup> arrondissement, parce que la formation des professionnels est aussi importante. Demain, nous irons avec des partenaires et avec les services de la DFPE, que je tiens à remercier pour leur engagement, vers des rencontres et des moments pour accueillir toutes les familles à Paris. Je vous remercie. »

**Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup de saluer par votre intervention cette belle délibération. C'est un projet assez ancien de la fondation Rothschild, que l'on a accompagné. Nous sommes heureux de le voir arriver aujourd'hui. C'est un projet un peu complexe sur un terrain compliqué, mais avec, au final, une ancienne crèche municipale isolée, vieillissante, qui se transforme en deux beaux établissements, avec une spécialisation sur l'accueil

d'enfants en situation de handicap, dont on sait que l'accueil collectif est un élément déterminant dans leur propre développement dès le plus jeune âge. Cette livraison nous permet d'atteindre, voire de largement dépasser, l'objectif, puisqu'il s'agissait de 500 places en crèche dans le 12<sup>e</sup> arrondissement avant 2020. On en sera à plus de 630. Elles ne sont pas forcément toujours très bien réparties, car nous sommes toujours déficitaires dans le quartier de la porte de Vincennes, faute d'avoir pu ouvrir la crèche, d'une centaine de places. Mais nous y arriverons sûrement un jour, afin de satisfaire pleinement les demandes de toutes les familles de tout l'arrondissement. Sur cette délibération, je me suis permis de répondre en l'absence de notre collègue Lunise MARQUIS, qui aurait adoré vous répondre parce qu'elle porte avec beaucoup d'énergie tous ces sujets dans le 12<sup>e</sup> rang arrondissement. Sur cette délibération, je me doute que c'est l'unanimité parce que c'est souvent le cas sur ces délibérations. Je vous en remercie. »

Votants : 27 dont 5 pouvoirs

Pour : 27 voix dont 5 pouvoirs :

12 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs  
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche  
05 voix groupe Ecologiste  
02 voix groupe Génération.s  
05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à l'**unanimité** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2019-179 AVIS)

\*\*\*

***DJS 20190212 : Centres Paris Anim' Bessie SMITH, Pina BAUSCH et son annexe Maya ANGÉLOU, à Paris 12<sup>e</sup> arrondissement - Avenant à convention de délégation de service public avec l'association « CLAJE » du 12<sup>e</sup> arrondissement.***

**Mme Fadila TAÏEB, Adjointe à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :**

**Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Mme Fadila TAIEB, vous vous êtes inscrite sur ce magnifique projet que nous portons de manière très volontariste dans la résidence du 10 rue Érard. »

**Mme Fadila TAÏEB, Adjointe à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère d'arrondissement :**

« Merci, Madame la Maire. En effet, c'est un beau projet et c'est un projet qui est plébiscité puisqu'il a été porté par les jeunes et par les habitants dans le cadre du budget participatif. Il répond au besoin d'un quartier, un besoin qui était exprimé par les jeunes dans le cadre des échanges avec les équipes du CLAJE, des enquêtes de terrain qui ont été menées pour l'élaboration du contrat jeunesse d'arrondissement et du diagnostic partagé par les acteurs jeunesse du territoire. C'est aussi un besoin qui a été exprimé par les habitants et les associations de quartiers, qui souhaitaient pouvoir bénéficier d'un lieu à proximité, avec une plus grande offre de loisirs et d'animation, à des tarifs accessibles. Et notamment pour les seniors et les personnes isolées, c'est par ailleurs un lieu d'activité qui paraissait incontournable. Un projet qui répond donc à des objectifs dédiés à la jeunesse et au quartier. Pour la jeunesse, il s'agit de renforcer l'offre existante à destination de la jeunesse des quartiers en termes d'accompagnement scolaire, socioprofessionnel, d'animation culturelle et sportive. Pour le tissu associatif local, il s'agit d'offrir aux associations locales un lieu tiers pour pouvoir se rencontrer, se réunir et proposer des activités nouvelles. Pour les habitants de la résidence et du quartier, nous proposons un lieu de convivialité et de rencontres intergénérationnelles. C'est un projet novateur, puisque cela va être un café culturel et associatif, avec une dénomination qui a du sens, puisque Maya ANGÉLOU est une grande figure américaine de la défense des droits civils, mais aussi une poétesse et une universitaire. C'est également le résultat d'un exemple de participation démocratique et citoyenne, puisque ce projet a été pleinement concerté et co-construit par et pour les habitants. Il y a eu près de 15 réunions de concertation et de co-construction de ce projet, des visites de travaux, des chantiers participatifs qui ont mobilisé près d'une vingtaine d'associations du quartier et de nombreux jeunes. Ce café Maya sera un lieu de convivialité et de rencontre ouvert aux habitants, aux résidents du quartier, dans une ambition de lutte contre l'isolement au sein d'une résidence à la sociologie vieillissante. Un lieu que feront vivre les habitants, les associations, en s'y réunissant, en proposant des projets et des activités nouvelles, en organisant des événements. Un lieu pour les jeunes qui sera un lieu d'apprentissage de la citoyenneté et de la sociabilité nouvelle, puisque par ce café culturel, nous favoriserons une mixité, des publics, ce qui est essentiel, où jeunes et moins jeunes se rencontreront, travailleront en commun à des projets et apprendront à se connaître, à se respecter et à échanger. Pour résumer, par ce projet, nous créons donc un centre Paris Anim' qui sera tourné vers les résidents, et nous allons développer en proximité une offre accessible d'activité. Cette annexe a une dimension jeunesse assumée et nécessaire, dans un quartier qui est sensible sur cette question. Et nous assumons avec Madame la Maire et toute l'équipe de fournir aux jeunes par ce lieu plus d'animations, mais surtout plus d'accompagnement à la scolarité, à l'insertion socioprofessionnelle, à la sensibilisation aux conduites à risque. Mais cette liste n'est pas exhaustive, bien sûr. Aujourd'hui, notre rôle et notre fierté, c'est ici de soutenir les initiatives qui favorisent une participation plus positive des jeunes à la vie de la cité. Et

ce, grâce à des lieux de rencontres intergénérationnelles. Je vous remercie de bien vouloir voter cette délibération et de votre écoute. »

**Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup pour ce plaidoyer pour l'action du CLAJE, en particulier dans cette annexe et avec la création du café littéraire Maya ANGELOU. Sur cette délibération, y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Elle fait l'unanimité. »

Votants : 28 dont 5 pouvoirs

Pour : 28 voix dont 5 pouvoirs :

12 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

02 voix groupe Génération.s

05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à l'*unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2019-180 AVIS)

\*\*\*

***DLH 20190036 : Subvention pour l'installation et l'exploitation, par la SAS ENERCITIF, de centrales photovoltaïques sur des toitures de PARIS HABITAT, ELOGIE SIEMP et la RIVP.***

**Mme Eléonore SLAMA, Adjointe la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère d'arrondissement et de M. Christophe TEISSEIRE, Conseiller d'arrondissement, délégué auprès de la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, rapporteur-e-s :**

**Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« M. David GREAU, vous êtes inscrit sur cette délibération. »

**M. David GREAU, Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement:**

« Merci, Madame la Maire. Cette délibération est le deuxième étage de la fusée. Il y a un premier étage que nous avons voté il y a quelques semaines, quelques mois, pour des installations solaires sur les toits des bâtiments de la ville. C'est un projet issu du budget participatif et qui doit permettre l'installation via une coopérative, qui est ici ENERCITIF, de nouvelles sources de production solaire sur le territoire parisien, à la fois sur les bâtiments municipaux, ce que nous avons déjà voté, sur les bâtiments des bailleurs sociaux, ce que nous allons voter ce soir, et je me réjouis que le 12<sup>e</sup> arrondissement puisse avoir proposé un immeuble pour accueillir un toit photovoltaïque, et un dernier étage qui arrivera bientôt, qui est celui des copropriétés privées qui sont également sollicitées pour accueillir des outils de production photovoltaïque sur leur toit. C'est à l'occasion de cette délibération que j'espère que le troisième étage nous arrivera très bientôt, d'ici quelques semaines. »

**Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup pour cette vigilance sur ce sujet qui vous tient à cœur. M. TEISSEIRE, un commentaire pour rassurer votre collègue? »

**M. Christophe TEISSEIRE, Conseiller d'arrondissement, Délégué auprès de la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement :**

« Tout à fait. Je partage la liesse de Monsieur GREAU. Lors du Conseil d'Arrondissement du 18 mars dernier, nous avons voté à l'unanimité une délibération permettant au collectif citoyen ENERCITIF d'installer des panneaux photovoltaïques sur des toits d'écoles parisiennes dans le 12<sup>e</sup> arrondissement. Aujourd'hui, ce collectif développe son projet il y a un état des logements sociaux de la Ville de Paris. Dans le 12<sup>e</sup> arrondissement également, sur un site de la Nativité. Je vous invite donc ce soir à voter à l'unanimité pour cette délibération. »

**Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup. Des abstentions? Des votes contre? Elle est donc adoptée à l'unanimité. »

Votants : 28 dont 5 pouvoirs

Pour : 28 voix dont 5 pouvoirs :

12 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

02 voix groupe Génération.s

05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à l'*unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2019-181 AVIS)

\*\*\*

**DU 20190225 : Opéra Bastille, à Paris 12<sup>e</sup> arrondissement - Mise en compatibilité du PLU avec le projet de construction d'ateliers de décors et d'aménagement d'une salle modulable.**

**M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :**

**Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Mme MONTANDON, vous êtes inscrite sur cette délibération. »

**Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :**

« Merci, Madame la Maire. Comme nous avons eu déjà l'occasion d'en débattre au dernier Conseil avant les vacances, je voulais vous rappeler que nous ne remettons pas en cause l'intérêt général du projet de l'extension de l'Opéra-Bastille. Au contraire, ce projet va permettre d'améliorer les conditions de travail de l'opéra, en rassemblant l'ensemble des activités. Il va surtout permettre d'ouvrir la culture à plus de monde, puisque cette extension va permettre d'avoir des salles modulables et d'avoir un dispositif, qui sera souvent destiné à un jeune public. Tout ceci va dans le bon sens. Je voulais le rappeler. Ce que je déplore, et je l'avais rappelé lorsque j'avais déposé un vœu au dernier Conseil d'Arrondissement et de Paris, c'est qu'il n'y ait pas eu de dialogue entre les deux établissements publics que sont l'Opéra-Bastille et l'hôpital des Quinze-Vingts. Je rappelle que des alertes avaient été données. Il était difficile à l'hôpital des Quinze-Vingts de pouvoir avoir un accès facile à cette structure en raison du changement de plan de circulation suite au nouvel aménagement de la place de la Bastille. L'hôpital ne disposant que de l'accès rue de Lyon, il se trouvait perturbé. Leur option de repli était d'éventuellement prévoir un accès rue de Lyon. Mais cet accès n'était pas possible en raison de ce projet d'extension de l'Opéra-Bastille. Ce qui a été insupportable, notamment en Conseil de Paris, mais aussi, M. BOUIGUE, dans certaines de vos réponses, c'était d'entendre dire que l'hôpital n'avait pas informé de son intention. J'étais finalement la seule à porter cette alerte sur les difficultés d'accès et d'enclavement de l'hôpital. Je voulais vous rappeler que l'hôpital, je peux en témoigner, à plusieurs reprises, a alerté l'Opéra-Bastille, ainsi que les élus de Paris dans l'enquête publique, qui est d'ailleurs consultable par quiconque, et en conseil de surveillance. Lors du conseil de surveillance du mois de mars, la direction avait mis dans l'ordre du jour que le projet d'extension de l'Opéra-Bastille oblitérait cette possibilité d'avoir un accès et d'utiliser une ancienne servitude. Je sais que plusieurs membres de cette instance sont membres du conseil de surveillance. Au niveau de l'exécutif parisien, M. BLOCH en fait partie et il était présent à ce conseil de surveillance à mes côtés. Quand Monsieur MISSIKA me répond que l'hôpital n'a jamais fait part de ses préoccupations, je ne trouve pas ça très fair-play. En ce qui concerne la servitude, et cela vous concerne, M. BOUIGUE, vous m'aviez dit qu'elle n'existait pas. Il se trouve que si, elle est sur les plans du cadastre. Je les ai. Cependant, c'est vrai, il est possible qu'elle ait été caduque en raison de sa non-utilisation. Mais il se trouve qu'elle existe. Donc on ne peut pas balayer cette hypothèse si vite. Je reste profondément convaincue qu'il est possible de faire un projet qui puisse répondre aux deux, ou du moins de faire un effort pour montrer à l'hôpital qu'un accès peut être prévu. Et lorsque l'on regarde sur le sol cadastre l'endroit où se situe la servitude, elle est entre le terrain des Délaisés et la partie qui dépend de l'espace public de la mairie, c'est-à-dire au niveau du viaduc des Arts. À cet emplacement, nous aurions pu prévoir une continuité de voûtes qui aurait permis un passage rue de Lyon. Ce sur quoi je voulais aujourd'hui vous alerter, c'est que cette possibilité est une option. Encore faut-il qu'il y ait un véritable dialogue et une volonté de le porter. Je voulais également signaler dans cette délibération, parce que le projet est loin d'être anodin, puisqu'il demande une modification du PLU sur les hauteurs, qu'il y a marqué dans la délibération que "la parcelle concernée par le fuseau de protection A du site Paris I, lequel protège la vue panoramique depuis la place Charles de Gaulle. Cette prescription destinée à protéger l'arrière-plan de la vue sur le Palais du Louvre depuis l'Arc de

Triomphe de l'Étoile définit un arc oblique au-dessus duquel doivent être maintenues les constructions." Ensuite, il y a plusieurs mesures qui dépassent celles qui sont autorisées. Je suis allée consulter tout à l'heure avec Mme TAPIERO les éléments qui n'étaient pas forcément sur l'ODS, mais qui étaient consultables en mairie. Je n'ai pas vu de perspectives qui garantissaient qu'il n'y avait pas un changement de paysage de la vue de l'Arc de Triomphe de l'Étoile. Il est indiqué dans la délibération qu'il y avait une étude sur les ombres portées. Je n'en ai pas vu. Je voulais donc vous interroger sur cette situation, cette modification du PLU. Ce n'est pas anodin. Y a-t-il des perspectives? Y a-t-il des projections faites pour savoir si le paysage parisien n'était pas considérablement modifié? Merci. »

**Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci pour votre investissement sur ce sujet. Il se trouve que je suis élue de cet arrondissement depuis 2008 et que je connais très bien le directeur de l'hôpital des Quinze-Vingts parce que je l'ai rencontré la première fois quand on a réaménagé la rue de Charenton. À l'époque, nous avons eu une levée de boucliers extraordinaire parce que nous avons osé élargir les trottoirs de la rue de Charenton, qui ne sont déjà pas très larges aujourd'hui, alors qu'il y avait du stationnement. Le directeur de l'hôpital était fou de rage parce que ses patients venaient en voiture et qu'il fallait absolument installer une dépose-minute devant l'entrée de l'hôpital de Charenton. Je lui avais dit : « Monsieur le directeur, ça ne va pas être possible parce que ce n'est pas dans l'espace public que nous allons installer un dépose-minute pour vos patients. Cela ne fonctionne pas. Nous avons déjà essayé à l'hôpital Trousseau, à la maternité des Bluets. Par contre, vous avez déjà deux entrées dans votre hôpital. Une rue de Charenton, et une rue Moreau. Peut-être pourriez-vous installer une entrée d'un côté, la dépose à l'intérieur et la sortie rue Moreau. » Nous avons mis deux ans à lui faire accepter cette situation. Il a fini par accepter et il a investi. L'hôpital des Quinze-Vingts se porte bien financièrement. Il a installé un système de régulation à la sortie, un contrôle avec des caméras, un système d'accès piéton validé par les ABF, parce que l'entrée est majestueuse et à préserver. Mais nous avons à l'époque également regardé la possibilité d'avoir un accès par la rue de Lyon. Il m'avait même demandé de l'aider à faire comprendre au personnel médical qui venait en voiture que ce n'était pas une bonne idée de se garer dans l'enceinte de l'hôpital. J'avais avec lui demandé à l'époque à Julian BARGETON de négocier des places de parking dans le parking qui donne sur la rue de Lyon pour que les médecins puissent se garer de ce côté et accéder à l'hôpital par cette servitude. Le directeur de l'hôpital n'a jamais voulu mettre en œuvre cette servitude. J'étais adjointe à la voirie et aux déplacements, mais j'ai fait ce travail avec lui. Donc, quand vous dites qu'il a exprimé le souhait d'utiliser cette servitude, oui, mais après que la direction de l'opéra lui ait transmis son projet. J'ai vu les courriers du directeur de l'opéra au directeur de l'hôpital, présentant le projet, demandant un échange. Le directeur de l'hôpital n'a jamais répondu à ses demandes. Ensuite, il est venu déposer dans le cadre de l'enquête, le dernier jour, un courrier disant qu'il était contre ce projet, qui remettait en cause la sécurité et le fonctionnement de son hôpital. Je ne trouve pas ça très correct, très honnête. Je considère que l'hôpital des Quinze-Vingts est un établissement remarquable, de dimension internationale, qui doit pouvoir continuer à fonctionner à cet endroit, comme l'Opéra. C'est vrai qu'il y a des contraintes. Il faut trouver des solutions. Je pense qu'elles peuvent encore être trouvées. Il faudrait simplement que l'on accepte de discuter. Voilà pour la relation avec l'hôpital. Sur la question de la conformité du projet aux attentes légitimes du PLU. J'ai appris beaucoup de choses depuis que je suis élue, mais en même temps, de temps en temps, il faut faire confiance aux experts. Et donc, le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable autorisant la mise en compatibilité du PLU et permettant d'engager le dépôt du permis de construire. Ce permis de construire est déposé par l'État. Ce n'est pas un établissement public de proximité. Nous avons donc un accompagnement. Nous avons veillé à ce que ce projet permette de recoudre ce tissu urbain. C'est un trou qui est là depuis trop longtemps, qui coupe le 12<sup>e</sup> arrondissement de la place de la Bastille, qui ne raccorde pas la promenade plantée aux portes de l'Arsenal, qui crée une rupture. Le

12<sup>e</sup> arrondissement s'arrête à la fin de la promenade plantée. Je trouve que la concomitance de ce projet qui va permettre d'accéder par une rampe à la partie haute de la promenade plantée, ce qui est prévu dans le projet, en même temps que le réaménagement de la place de la Bastille et l'accès aux portes de l' Arsenal par un plan continu et plus par ces marches pavées, tout cela va permettre de rattacher pleinement le 12<sup>e</sup> arrondissement, les itinéraires plantés avec la place de la Bastille. Cela recrée du lien urbain, une continuité urbaine. Je pense que nous allons dans le bon sens pour l'aménagement urbain de cet endroit. Je regrette cette situation où ces deux directeurs d'établissements publics n'arrivent pas à se parler. Je ne comprends pas pourquoi. Ce sont des personnes intelligentes. Je ne comprends pas à quel moment quelque chose a vexé l'autre. Je le regrette. Mais pour ma part, je me félicite de ce projet et j'espère que cette délibération recevra l'unanimité et permettra de le faire avancer, et que ce beau projet verra le jour. Sur cette délibération, je comprends qu'il y a des hésitations. Je rappelle qu'il s'agit de la mise en compatibilité du PLU avec le projet de construction d'ateliers de décors et d'aménagements d'une salle modulable à l'Opéra-Bastille. Des abstentions? Une explication de vote, M. SEINGIER, vous avez le droit. Mme MONTANDON, pardon. »

**Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :**

« Nous allons nous abstenir. Nous allons attendre que le dialogue se remette en place. Je crois que des actions vont être faites. Il va bientôt y avoir un conseil de surveillance. Peut-être que nous serons plusieurs à essayer de faire avancer les choses positivement pour que l'on n'ait pas à choisir entre la culture et la santé. Il n'y a pas que le directeur qui m'a sollicitée. Parmi les témoignages que j'ai reçus, il y a des médecins, des professeurs, des membres qui souhaitent vraiment que l'accueil des patients se fasse vraiment dans les meilleurs délais. L'accès à l'hôpital des Quinze-Vingts est rendu compliqué par le plan de circulation. Selon l'endroit d'où vous venez, cela peut ajouter 30 minutes de trajet. Ce n'est pas rien. L'accès de l'hôpital Saint-Antoine est également devenu plus compliqué. C'est un problème de circulation. Je pense cependant qu'il peut y avoir le lien entre les deux et que l'on peut arriver à combiner ce projet de l'Opéra, qui est porteur et d'intérêt général, avec celui de l'hôpital. Merci. »

**Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Le plan de circulation autour de la place de la Bastille a été validé par la préfecture de police et tous les services de l'État. Sur cette délibération, j'ai compris qu'il y avait des abstentions. Des votes contre? Non. Elle est donc adoptée. Je vous remercie. »

Votants : 28 dont 5 pouvoirs

Pour : 23 voix dont 4 pouvoirs :

12 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

02 voix groupe Génération.s

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

Délibération adoptée à l'*unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2019-182 AVIS)

\*\*\*

**DVD 20190046 : Subventions (279 000 euros) et conventions avec neuf associations pour leurs actions en faveur du vélo.**

**M. David GREAU, Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :**

**Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Dernière délibération à l'ordre du jour sur laquelle vous vous êtes inscrits. C'était Monsieur MARGAIN. M. SEINGIER ? »

**M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :**

« Je vais répondre, car je suis très sensibilisé aujourd'hui. L'une des causes de mon retard, c'est que je n'ai pas trouvé de Vélib' là où j'étais. Mais je n'y vois pas une critique, au contraire. J'y vois un attachement au Vélib' et au vélo en général. C'est la raison pour laquelle nous sommes favorables à cette subvention. Néanmoins, nous avons été surpris de ne pas voir d'associations directement liées au 12<sup>e</sup> arrondissement. C'était plutôt sur ce point-là qu'était orientée la question de Monsieur MARGAIN. Merci. »

**Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Je suis désolée, mais quand même, AICV, MDB, ils ont presque tous des localisations en partie dans le 12<sup>e</sup> arrondissement. M. GREAU. »

**M. David GREAU, Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement :**

« Merci, Madame la Maire. Effectivement, il n'y a aucune association dont le siège se situe dans le 12<sup>e</sup> arrondissement. En revanche, il y a des associations qui ont une action évidente sur le 12<sup>e</sup> arrondissement. Madame la Maire a cité MDB qui est place de la Bastille avec une action sur le 12<sup>e</sup> arrondissement, mais qui n'est pas du côté 12<sup>e</sup> arrondissement de la place de la Bastille. Je le reconnais. Il y a également l'association DAVS, Développement Animation au Vélo Solidaire, même si cela n'est pas aussi explicite qu'on le souhaiterait dans l'exposé des motifs de cette délibération, mais qui va mener une action de vélo-école pour l'apprentissage, parce que cela peut être particulier, du vélo électrique pour des publics d'enfants en éducation prioritaire et de personnes âgées pour qu'elles puissent se déplacer à vélo électrique. Cette action va être menée dans les 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> arrondissements. Il y a également La Petite Rockette. En juin, nous avons voté une délibération pour étendre l'action de cette association, et notamment de sa ressourcerie, sur le territoire du 12<sup>e</sup> arrondissement. Dans ce cadre-là, La Petite Rockette va également, normalement à partir de novembre prochain, proposer des ateliers de réparation de vélo. C'est à ce titre-là que le 12<sup>e</sup> arrondissement est concerné par cette délibération. Je suis très content qu'elle puisse nous être soumise ce soir. »

**Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« De la même manière, je crois qu'AICV a toujours des locaux à La Cipale, au vélodrome Jacques-Anquetil. Ils stockent des vélos, et notamment des vélos adaptés aux personnes en situation de handicap. Ils participent régulièrement à des animations autour de la mobilité cyclable pour tous et toutes. Forts de ces précisions, vous allez voter favorablement pour cette délibération. Merci beaucoup. Unanimité pour cette dernière délibération. »

Votants : 28 dont 6 pouvoirs

Pour : 28 voix dont 6 pouvoirs :

12 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir

05 voix groupe Ecologiste

02 voix groupe Génération.s

05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à l'*unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2019-183 AVIS)

\*\*\*

**Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Sur les autres délibérations qui n'ont pas fait l'objet d'inscription, vous avez des précisions. M. SEINGIER. »

**M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :**

« Est-ce qu'exceptionnellement, vous me permettrez pour l'information du Conseil et du public nombreux ce soir de faire en moins de trois minutes un petit résumé de ce que je voulais dire pour expliquer nos votes pour les délibérations où je n'ai pas pu être présent, les trois premières? »

**Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Un petit commentaire, M. SEINGIER, nous ne délibérons pas pour le public, avec tout le respect que j'ai pour lui. Nous délibérons parce que c'est notre mandat et que le public est admis à assister à nos débats. Mais ce n'est pas une réunion publique. On ne s'adresse pas aux spectateurs. »

**M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :**

« C'est pour cela que j'ai dit "pour le Conseil". »

**Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Vous avez voté contre que vous n'étiez pas là... »

**M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :**

« Je vais prendre les trois délibérations en une seule fois. »

**Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Trois minutes. Ce sont les inventaires d'équipement de proximité. »

**M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :**

« Sur les états spéciaux, c'est une délibération technique qui concerne la répartition du fonds de la dotation, avec une clé de répartition axée à 50 % pour la population et à 50 % selon des critères économiques et sociaux. Depuis 2016, nous trouvons que le critère de 40 % sur un fondement fiscal, alors, qu'il s'agit d'une délibération qui concerne un élément matériel, est trop élevé. Nous sommes en faveur d'une augmentation de la répartition sur le critère de la population, en revanche. Le critère des 10 % en raison d'effectifs scolaires nous convient tout à fait.

Sur l'inventaire, c'est un peu en lien puisque nous parlons ici de l'inventaire des équipements locaux. C'est aussi une délibération technique qui n'appelle pas d'opposition, mais qui me donne l'occasion de relever que la quasi-totalité des apports sur cet inventaire concerne la création de jardinières et autres plates-bandes. C'était pour souligner que l'on avait une preuve supplémentaire que pour camoufler la densification de Paris, vous multipliez des pots de terre et autres jardinières, pour faire croire qu'il y a une forme de verdissement de l'arrondissement. Nous nous sommes abstenus pour ne pas cautionner cette politique de rustine.

Enfin, sur le square ROSSIF, c'est une association de jardins partagés ancienne. Toutefois, dans le projet de délibération, il est évoqué un bilan des six dernières années. Je ne l'ai pas vu. Nous ne pouvons pas nous prononcer sans avoir ce bilan de l'activité de cette association. »

**Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup. Nous assumons cette végétalisation par petites touches. Ça s'appelle de l'impressionnisme en peinture. C'est très efficace pour créer une image globale et pour rafraîchir la ville, pour soutenir la biodiversité, etc. Cela marche très bien. Cela ne nous a pas empêchés de créer des jardins. Je vous invite à visiter celui de la caserne de Reuilly, par exemple, qui est déjà ouvert pour moitié. Mme CHARNOZ, peut-être quelques éléments sur le calcul des montants des états spéciaux d'arrondissement. »

**Mme Sandrine CHARNOZ, Conseillère de Paris, Déléguée auprès de la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement:**

« Permettez-moi, Madame la Maire, de rejoindre vos propos et de saluer que ces petites touches vertes permettent d'assurer une trame verte, mais que l'inventaire n'est pas simplement pour les jardinières, mais également pour nos nouveaux équipements. Nous en livrons chaque année et nous avons évoqué à cette séance la création de deux nouveaux équipements de petite enfance. Ils rejoindront l'inventaire des équipements municipaux. Je ne peux pas laisser dire que ce tableau, certes complexe, ne relève que des jardinières. Il y a toute notre politique de création d'équipements publics, tous nos investissements publics qui sont massifs et qui correspondent à notre plan d'investissement et notre engagement auprès des Parisiens, que l'on peut retrouver chaque année. Nous pouvons vérifier la tenue de nos engagements. Je pense que c'est important de le souligner. Cet inventaire permet aussi aux Parisiens et Parisiennes en transparence de voir ce qui a été créé, ce qui a été modifié, ce qui est fermé. Il est important que cela soit public et annexé à nos délibérations. Sur la dotation globale d'animations locales, je voudrais rappeler à M. SEINGIER qu'il n'y a pas qu'une répartition en fonction du poids de la population et des critères socio-économiques. Il y a d'abord une part forfaitaire donnée à tous les arrondissements. Après, il est important de dire qu'il est juste qu'une population plus nombreuse ait plus de crédit. À quoi sert cette dotation d'animations locales? Elle sert à gérer nos équipements de proximité. Si vous avez plus d'habitants, vous avez plus d'écoles, plus de piscines, plus de crèches. Et c'est nous qui payons l'électricité, le chauffage et les équipements de ces établissements. Donc il est normal que l'arrondissement ait une part plus importante en fonction de sa population. Pour les critères sociaux, c'est aussi important, quand nous avons une population moins favorisée, de pouvoir l'accompagner par des événements, des fournitures à l'école. Vous savez peut-être que nous payons la totalité des fournitures de nos écoles de manière à ce que l'ensemble des petits Parisiens ait les mêmes cahiers et classeurs. Cela fait partie de notre politique. Le fait que les familles puissent avoir ce sujet-là est important. Je rappelle que nos collèges publics ont aussi de la part de notre collectivité un investissement important, que l'on retrouve au travers de cette dotation. Donc c'est une dotation qu'il faut remettre. Elle est peut-être trop politique pour M. SEINGIER, mais c'est une dotation qui nous permet au quotidien de faire vivre le 12<sup>e</sup> arrondissement. »

**Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup. Les explications sur les délibérations passées étant finies, y a-t-il des questions sur les délibérations qui n'ont pas fait l'objet d'inscriptions et que je vous propose donc de voter de manière groupée? Mme TAPIERO. »

**Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :**

« Je m'étonne que vous n'ayez pas fait de communication de rentrée scolaire. Est-ce parce qu'il y a des classes qui ont été fermées dans le 12<sup>e</sup> arrondissement ? Ou était-ce par manque de temps ? »

**Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Je me suis retenue, et Laurent TOUZET aussi. Depuis le 1<sup>er</sup> septembre, nous sommes dans la période de réserve. Nous n'aurions pas pu faire une communication de rentrée scolaire sans trop nous satisfaire. Effectivement, cette rentrée s'est extrêmement bien passée. Si vous me posez la question, je peux vous le dire. Les effectifs moyens, dans toutes les écoles du deuxième arrondissement, ont baissé. Nos enfants sont donc très bien accueillis dans les écoles publiques du 12<sup>e</sup> arrondissement. Et puisque vous me posez la question, le nombre d'inscriptions dans les collèges publics du 12<sup>e</sup> arrondissement a beaucoup augmenté. Je peux vous dire que c'est une très grande satisfaction parce que nous avons beaucoup discuté l'année dernière sur la mixité sociale dans nos établissements scolaires du second degré. Cet été, nous avons investi encore plusieurs millions d'euros dans les travaux dans nos écoles et nos collèges publics. Tous ces travaux se sont très bien passés et ont été finis en temps et en heure, y compris les 3,7 millions au collège Courteline. Je suis donc très fière du travail accompli par la Ville de Paris et ses agents pour faire ces travaux. Et puisque vous me posez la question, nous avons supprimé beaucoup de nos éditoriaux dans les journaux qui vont paraître, nos tribunes probablement aussi. Mais nous sommes très fiers de l'action que nous avons menée et je ne doute pas qu'ailleurs que dans cette instance, nous aurons l'occasion d'en reparler collectivement, y compris avec les gens qui sont dans le public ce soir. Mais ce n'était pas l'objet de ce Conseil d'Arrondissement. Je souhaite en tant que maire d'arrondissement que nous puissions dans les jours, les semaines et les mois qui viennent, jusqu'aux élections qui auront lieu les 15 et 22 mars prochains, et je vous invite à réserver vos dates pour tenir les bureaux de vote, essayer de respecter cette séparation entre le Conseil d'Arrondissement qui doit continuer à délibérer sur les délibérations de l'action municipale et les actions de campagne qui auront lieu à l'extérieur. Comme je sais que je n'aurais pas pu me retenir, j'ai décidé qu'il n'y aurait plus de communication en début d'ouverture de nos conseils d'arrondissement jusqu'à la fin de cette mandature de manière à ce que nous examinions le travail que nous allons continuer à faire en tant qu'élus jusqu'au dernier jour, vous pouvez avoir cette assurance de ma part. Mais laisser sa place au débat démocratique est bien légitime à l'extérieur de cette instance, même si nous faisons de la politique ensemble. Mais nous essayons de bien séparer les espaces. Effectivement, il n'y aura plus de communication et de débat organisé en Conseil d'Arrondissement jusqu'à la fin de la mandature. Y a-t-il d'autres questions sur les délibérations qui n'ont pas fait l'objet d'une inscription? Après, si vous voulez que nous parlions de la rentrée, Laurent et moi sommes à votre disposition. Pas de commentaires? Sur toutes les délibérations, c'est un vote à l'unanimité, et je vous en remercie. Il s'agit tout de même de la très grande majorité des délibérations. Il y avait 54 délibérations à l'ordre du jour. »

**Vote global des délibérations :**

**DDCT 20190123 : États spéciaux d'arrondissement - Délibération-cadre-investissement 2020.**

(DELIB 12-2019-184 AVIS)

\*\*\*

**SG 20190051 : Conventions de coopération.**

(DELIB 12-2019-185 AVIS)

\*\*\*

**DAC 20190069 : Subvention (10 000 euros) à l'« Association Française pour le Cirque de Demain » pour l'organisation de son festival, et convention.**

(DELIB 12-2019-186 AVIS)

\*\*\*

**DAC 20190241 : Convention d'objectifs avec la SCIC le 100, établissement culturel solidaire dans le 12<sup>e</sup> arrondissement.**

(DELIB 12-2019-187 AVIS)

\*\*\*

**DAC 20190271 : Subventions (242 000 euros) conventions et avenants à convention avec sept structures culturelles dans le cadre de l'Art pour Grandir et des Temps d'activités périscolaires.**

(DELIB 12-2019-188 AVIS)

\*\*\*

**DAC 20190317 : Subvention à titre exceptionnel (3 000 euros) à la Galerie Aline VIDAL, à Paris 12<sup>e</sup> arrondissement.**

(DELIB 12-2019-189 AVIS)

\*\*\*

**DAC 20190366 : Subvention (30 000 euros) et convention avec l'association « Groupe Sos Solidarités ».**

(DELIB 12-2019-190 AVIS)

\*\*\*

**DAC 20190718 : Subventions (3 000 euros) à deux associations au titre de l'action culturelle locale, à Paris 12<sup>e</sup> arrondissement.**

(DELIB 12-2019-191 AVIS)

\*\*\*

**DAE 20190012 : Subventions de fonctionnement (126 000 euros) et conventions pour le soutien de vingt initiatives en faveur de la consommation responsable.**

(DELIB 12-2019-192 AVIS)

\*\*\*

**DAE 20190160 : Contribution (160 000 euros) de la Ville de Paris au service de restauration de l'école BOULLE pour l'année 2020, à Paris 12<sup>e</sup> arrondissement.**

(DELIB 12-2019-193 AVIS)

\*\*\*

**DAE 20190161 : École BOULLE - Actualisation des tarifs de restauration des commensaux.**

(DELIB 12-2019-194 AVIS)

\*\*\*

**DAE 20190267 : Activités commerciales sur des emplacements durables du domaine public - Conventions.**

(DELIB 12-2019-195 AVIS)

\*\*\*

**DAE 20190285 : Institut de l'Audition, 12<sup>e</sup> arrondissement : Subvention à l'Institut PASTEUR (2 500 000 euros).**

(DELIB 12-2019-196 AVIS)

\*\*\*

**DASCO 20190081 : Divers collèges - Dotations (1 400 000 euros) pour le soutien de la Ville de Paris aux projets éducatifs.**

(DELIB 12-2019-197 AVIS)

\*\*\*

**DASCO 20190082 : Subventions (266 000 euros) et conventions ou avenants à convention pour l'implantation de résidences artistiques dans les collèges dans le cadre de l'Art pour Grandir.**

(DELIB 12-2019-198 AVIS)

\*\*\*

**DASCO 20190085 : Lycées municipaux - Subventions (67 050 euros) pour le soutien aux projets éducatifs.**

(DELIB 12-2019-199 AVIS)

\*\*\*

**DASCO 20190093 : Collèges publics - Contribution de la Ville de Paris aux services de restauration et d'internat des collèges dotés d'un service de restauration autonome pour 2020.**

(DELIB 12-2019-200 AVIS)

\*\*\*

**DASCO 20190094 : Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (347 165 euros), subvention d'équipement (8 000 euros) et subventions pour travaux (34 006 euros).**

(DELIB 12-2019-201 AVIS)

\*\*\*

**DASCO 20190096 : Collèges publics autonomes - Dotations initiales de fonctionnement 2020 (10 466 805 euros).**

(DELIB 12-2019-202 AVIS)

\*\*\*

**DASCO 20190097 : Collèges imbriqués avec un lycée - Dotations initiales de fonctionnement 2020 (2 717 564 euros).**

(DELIB 12-2019-203 AVIS)

\*\*\*

**DASCO 20190098 : Lycées municipaux - Dotations initiales de fonctionnement 2020 (542 582 euros).**

(DELIB 12-2019-204 AVIS)

\*\*\*

**DASCO 20190099 : Collèges publics parisiens - Subventions (549 151 euros) au titre du Budget Participatif parisien et du Budget Participatif des collèges.**

(DELIB 12-2019-205 AVIS)

\*\*\*

**DASES 20190225 : Subvention (60 000 euros) et convention avec l'association « LEAH MED » pour la création d'un cabinet médical sis au 146 rue de Picpus, à Paris 12<sup>e</sup> arrondissement, dans le cadre du dispositif Paris Med.**

(DELIB 12-2019-206 AVIS)

\*\*\*

**DEVE 20190125 : Mise en œuvre d'un dispositif de subventionnement en nature sous forme de distribution de sachets de bulbes aux Parisiennes et aux Parisiens.**

(DELIB 12-2019-207 AVIS)

\*\*\*

**DEVE 20190144 : Budget Participatif - Cultiver en ville - Mise à disposition d'un terrain à usage de jardin partagé, situé au 60 rue du Sahel, à Paris 12<sup>e</sup> arrondissement, à l'association « Broc Bel R » et autorisation de financement de travaux d'aménagement.**

(DELIB 12-2019-208 AVIS)

\*\*\*

**DFA 20190078 : Avenant de prolongation - Contrat Chalet de la Porte jaune.**

(DELIB 12-2019-209 AVIS)

\*\*\*

**DFPE 20190052 : Subventions (6 313 304 euros), prorogation, conventions et avenants à l'association « ABC Puériculture » à Paris 16<sup>e</sup> arrondissement, pour ses 24 établissements d'accueil de la petite enfance.**

(DELIB 12-2019-210 AVIS)

**DFPE 20190082** : Subvention (1 255 624 euros), prorogation et avenants avec l'« Association Pour l'Accueil de Tous les Enfants » (APATE) à Paris 11<sup>e</sup> arrondissement pour ses six établissements d'accueil de la petite enfance.

(DELIB 12-2019-211 AVIS)

\*\*\*

**DFPE 20190083** : Subvention (2 802 094 euros), prorogation et avenants n° 2 et 3 avec l'association « LA MAISON DES BOUT'CHOU », à Paris 6<sup>e</sup> arrondissement pour ses quatorze établissements d'accueil de la petite enfance.

(DELIB 12-2019-212 AVIS)

\*\*\*

**DFPE 20190098** : Subventions (3 583 705 euros) prorogation, conventions et avenants 2 et 3 à l'association « La Maison Kangourou » (L.M.K.) dans le 10<sup>e</sup> arrondissement pour 16 établissements d'accueil de la petite enfance.

(DELIB 12-2019-213 AVIS)

\*\*\*

**DFPE 20190167** : Subvention (110 599 euros) et prorogation avenant n° 3 avec l'association « AGF » de Paris 12<sup>e</sup> pour la halte-garderie Croque-Nuage à Paris 12<sup>e</sup> arrondissement.

(DELIB 12-2019-214 AVIS)

\*\*\*

**DFPE 20190177** : Subvention (653 246 euros), prorogation et avenants n° 1 avec l'association « ESPEREM », 6<sup>e</sup> arrondissement de Paris, pour ses quatre établissements de la petite enfance.

(DELIB 12-2019-215 AVIS)

\*\*\*

**DFPE 20190208** : Création de trois équipements de petite enfance - Avenants aux conventions de subventionnement (1 949 600 euros) conclues avec la Caisse d'Allocations Familiales de Paris.

(DELIB 12-2019-216 AVIS)

\*\*\*

**DFPE 20190212** : Création d'un équipement de petite enfance sis au 45 rue des Meuniers 12<sup>e</sup> arrondissement de Paris - Demande de subvention (924 000 euros maximum) avec convention à la Caisse d'Allocations Familiales de Paris.

(DELIB 12-2019-217 AVIS)

\*\*\*

**DJS 20190030** : Subventions (136 000 euros) et conventions annuelles d'objectifs avec les Offices du Mouvement Sportif (3<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements de Paris) et le Comité des OMS du 4<sup>e</sup> arrondissement.

(DELIB 12-2019-218 AVIS)

\*\*\*

***DJS 20190187 : Budget participatif d'arrondissement 2018 « Des équipements au service de la solidarité et de la citoyenneté » - Subvention (75 000 euros) à l'association « UGOP » pour l'aménagement de son local du 12<sup>e</sup> arrondissement.***

(DELIB 12-2019-219 AVIS)

\*\*\*

***DLH 20190096 : Réalisation groupe Porte Dorée, à Paris 12<sup>e</sup> arrondissement d'un programme d'amélioration de la qualité de service par ELOGIE-SIEMP.***

(DELIB 12-2019-220 AVIS)

\*\*\*

***DU 20190216 : Classification des nouvelles voies du 12<sup>e</sup> arrondissement au titre des droits de voirie.***

(DELIB 12-2019-221 AVIS)

\*\*\*

***DVD 20190072 : Ouverture de la Place de la Bastille vers le Port de l'Arsenal dans les 4<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> arrondissements. Convention avec la RATP pour les travaux et le financement de l'adaptation de la station de métro Bastille de la ligne 1 du métro.***

(DELIB 12-2019-222 AVIS)

Votants : 28 dont 6 pouvoirs

Pour : 28 voix dont 6 pouvoirs :

12 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs  
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir  
05 voix groupe Ecologiste  
02 voix groupe Génération.s  
05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir  
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibérations adoptées à l'**unanimité** des suffrages exprimés.

\*\*\*

**- VŒU 122019-025 : Vœu présenté par les élu-e-s de la majorité municipale, sur proposition des élu-e-s du groupe écologiste, relatif à la création de rues scolaires dans le 12<sup>e</sup> arrondissement.**

**M. Laurent TOUZET, Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :**

Vu l'article 2511-12 alinéa 5 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la rue scolaire est une rue qui interdit l'accès aux véhicules motorisés aux heures d'entrées et de sorties des écoles ;

Considérant le besoin de sécurisation et de tranquillité des abords des établissements scolaires ;

Considérant la nécessité d'engager la Ville vers de nouveaux usages ;

Considérant le besoin d'une meilleure qualité de l'air aux abords et à l'intérieur des salles de classes des écoles ;

Considérant les expériences menées en Belgique (Flandre) qui montrent que ces espaces sécurisés et conviviaux peuvent entraîner des changements d'habitude de déplacement en faveur des modes doux ;

Considérant que suite à ces expériences, Bruxelles se lance à son tour dans le développement de ces rues scolaires ;

Considérant la volonté de la Ville de Paris de développer des modes de circulation douce ;

Considérant le succès des deux rues aux enfants (rue Bignon et rue Baudelaire) et l'impérieuse nécessité à rendre l'espace public aux enfants qui vivent dans une ville dense et sujette aux canicules ;

**Aussi, le Conseil du 12<sup>e</sup> arrondissement émet le vœu :**

**- Que les budgets nécessaires puissent être alloués à la création de rues scolaires dans l'ensemble de Paris, pour environ une centaine d'écoles dans un premier temps ;**

**- De généraliser les rues scolaires à l'ensemble des écoles du 12<sup>e</sup> arrondissement où cela est possible, et d'amplifier les aménagements d'apaisement des cheminements piétons et cyclistes pour les autres établissements ;**

**- D'accélérer la mise en place du développement de rues aux enfants dans le 12<sup>e</sup> arrondissement, au-delà des rues Bignon et Baudelaire.**

**Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Nous avons trois vœux à examiner, et une question orale. Le vœu 122019-025 était présenté par les élu-e-s de la majorité municipale sur proposition des élu-e-s du groupe écologiste. Il concerne la création de rues scolaires dans le 12<sup>e</sup> arrondissement. Monsieur David GREAU le présente. »

**M. David GREAU, Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement :**

« Merci, Madame la Maire. Effectivement, nous n'avons pas parlé de la rentrée scolaire. En revanche, nous allons parler d'établissements scolaires et de cheminements des enfants jusqu'aux établissements scolaires. Nous avons dans le 12<sup>e</sup> arrondissement été pionniers en créant deux rues aux enfants qui fonctionnent très bien, mais qui ont des contraintes particulières. Il faut que l'école et la voirie à proximité de l'école puissent permettre cette création de rues aux enfants, comme c'est le cas rue Bignon. Si vous êtes arrivés un petit peu avant ce Conseil d'Arrondissement, vous avez sans doute vu l'activité foisonnante qu'il pouvait y avoir dans cette rue. La seconde se trouve rue Charles Baudelaire. Nous avons travaillé via notamment des projets qui nous ont été soumis par les Parisiens au budget participatif sur la sécurisation des cheminements des piétons, et notamment des enfants en direction des écoles. Ce que nous proposons à travers ce vœu, c'est de nous inspirer d'un concept mis en œuvre par nos collègues belges notamment, qui est le concept de rues scolaires. Ce n'est pas une rue comme la rue aux enfants qui est fermée en permanence à la circulation motorisée, mais qui est une rue qui peut être fermée aux heures d'entrée et de sortie des écoles, de manière à sécuriser le trajet des enfants en direction des écoles. Sachant que cette possibilité de faire la circulation aux horaires d'entrée et de sortie des écoles n'est pas extensible à l'ensemble des établissements de l'arrondissement, nous proposons également d'amplifier les aménagements qui permettent d'apaiser les cheminements vers ces établissements scolaires. C'est un vœu que nous porterons au niveau parisien, de créer un fonds qui soit dédié, une ligne budgétaire qui permette à ces projets de voir le jour et de vivre au quotidien pour sécuriser les trajets des enfants en direction des écoles. »

**Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup. Pour vous répondre, Laurent TOUZET. »

**M. Laurent TOUZET, Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement :**

« Merci à David GREAU et aux élu-e-s écologistes de nous proposer ce vœu. Il va tout à fait dans le sens de l'action municipale menée ces dernières années, à la fois pour apaiser la circulation des flux, pour faciliter les cheminements piétons et cyclistes, pour améliorer la qualité de l'air, la sécurité, la tranquillité aux abords des établissements scolaires. D'abord, cela a été pendant cette mandature la création pour le 12<sup>e</sup> arrondissement de deux rues aux enfants. Une rue aux enfants, c'est une rue ou une portion de rue qui, devant un établissement scolaire, est rendue aux piétons et aux cyclistes, aux circulations douces, et d'abord aux enfants. Donc nous coupons cette portion de rue à la circulation automobile. Nous l'avons fait rue Charles Baudelaire. Nous l'avons fait rue Bignon, derrière la mairie. Mais je veux insister sur le fait qu'une rue aux enfants, ce n'est pas simplement couper la circulation automobile. C'est tout un projet de quartier, de groupe scolaire, en concertation avec les enfants, avec les équipes de l'école, avec les associations de parents d'élèves, avec les associations de quartiers. Cela consiste non seulement à couper la circulation automobile, mais à animer cette rue. Par exemple, vous avez pu le voir rue Bignon, avec des marquages au sol qui ont été choisis avec les enfants. C'est animer cette rue avec les associations du quartier. Rue Bignon, nous avons pu, avec le soutien de la Ville de Paris, implanter une ludothèque mobile qui est gérée par une association ouverte à beaucoup de moments de l'année, y compris pendant les vacances scolaires. C'est rappelé dans votre vœu. Cela change l'ambiance, le visage d'un micro quartier. C'est le vécu qui nous est rendu par les enfants, les parents d'élèves, les habitants, que ce soit rue Bignon ou Charles Baudelaire. Tout cela va dans le sens de la convivialité, et au-delà même du

simple apaisement de cette portion de rue. L'exécutif est tout à fait d'accord pour poursuivre et essayer de trouver à implanter dans le 12<sup>e</sup> arrondissement de nouvelles rues aux enfants. Quand on ne peut pas fermer complètement à la circulation automobile, vous nous proposez, et cela est intéressant, car je ne l'avais pas étiqueté comme cela, et vous êtes allé chercher des expériences à l'étranger, un statut intermédiaire, ce que vous appelez les rues scolaires. Il s'agit de couper pendant un temps court, pendant les horaires correspondants aux entrées ou sorties de l'école, la circulation automobile. Là encore, il faudrait y associer un projet de quartier, un projet scolaire. Pour être honnête, on ne peut pas faire des rues aux enfants partout. On ne peut pas couper la circulation automobile devant toutes les écoles du 12<sup>e</sup> arrondissement. Et en même temps, faire une rue scolaire où l'on coupe partiellement la circulation automobile, c'est plus compliqué, parce que cela suppose de mobiliser des ressources humaines et matérielles non négligeables. Un barriérage temporaire suppose la présence d'agents qui viennent enlever et remettre ces barrières, d'agents présents aux moments-clés. Il faut fermer et ouvrir, il faut contrôler. Il faut que le matériel fonctionne. Cela est donc beaucoup plus complexe. Cela demande de mobiliser des moyens, de faire des études dans les différents services, notamment de la DVD, mais pas uniquement. En même temps, c'est un bel objectif. Évidemment, l'exécutif est aussi tout à fait favorable à essayer de développer, quand cela s'y prête, ces rues scolaires. Donc je suis assez enthousiasmé par ce vœu et je vous en remercie. »

**Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup pour cette réponse et cet avis favorable à cette belle proposition. Sur les explications de vote sur le vœu, Mme TAPIERO. »

**Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :**

« Ce vœu est amusant parce qu'il vient après ma question. Vous venez de nous expliquer longuement que nous entrions dans une période de réserve et que vous autosatisfaire était un petit peu déplacé, ce que fait complètement ce vœu. Vous avez une fâcheuse habitude, mais qui nous amuse toujours beaucoup, de vous proposer des vœux à vous-même. Vous êtes l'exécutif. D'accord, sur Baudelaire, c'est sans doute participé du budget participatif. Mais dans la mesure où vous prenez les décisions... Pour la rue Bignon, cela n'a pas fait l'objet d'une délibération ni d'un vœu. Je trouve cela extrêmement curieux. Dans la mesure où vous êtes la majorité municipale et que vous avez la possibilité de faire les choses sans passer par un vœu d'autosatisfaction, nous allons sur le principe et la forme nous abstenir sur ce vœu. »

**Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Très bien. Dès qu'il s'agit de restreindre la circulation de la voiture, il y a toujours une abstention. Il y a toujours un problème. C'est comme pour le logement social. Sur ce vœu, j'ai compris que c'était une abstention. Des votes contre ? Non. Il est donc adopté. Je vous remercie. »

Votants : 28 dont 6 pouvoirs

Pour : 22 voix dont 5 pouvoirs :

12 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir

05 voix groupe Ecologiste

02 voix groupe Génération.s

Contre : 0

Abstention : 6 voix dont 1 pouvoir :

05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

01 voix groupe UDI-MODEM : Mme ROTA

Vœu adopté à l'*unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2019-223 VOEU)

\*\*\*

**- VŒU 122019-026 : Vœu relatif à l'amélioration du parc Bercy, déposé par Isabelle TAVAUX et les élu-e-s du groupe Les Républicains.**

**M. David GREAU, Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement, de Mme Evelyne HONORÉ, Adjointe à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère d'arrondissement et de Mme Fadila TAÏEB, Adjointe à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteur-e-s :**

Considérant les observations et remarques formulées durant la marche exploratoire dans le parc de Bercy du 9 septembre 2019 ;

Considérant que la mairie du 12<sup>e</sup> arrondissement a été régulièrement alertée depuis plusieurs années sur divers problèmes d'insécurité rencontrés régulièrement au sein du parc ;

Considérant que les riverains du quartier se plaignent toujours de nuisances de toute sorte aux abords du parc en soirée, la nuit, et, notamment, provoquée par la présence d'attroupements de personnes, parfois en état d'ébriété ou sous l'effet de stupéfiants ;

Considérant des commerces illicites, désormais durablement installés au fond du skatepark, s'étendent désormais vers le centre du Parc, aux yeux de tous, notamment de familles accompagnées d'enfants ;

Considérant que les riverains du quartier se plaignent de façon récurrente des carences de l'entretien du parc et des nuisances engendrées par les nombreux travaux (métro, immeuble privé en construction qui utilise le domaine public) ;

Considérant que la transformation du parking de cars de la SEMAES en gare routière digne de ce nom n'a fait l'objet d'aucune étude d'impact anticipant le nombre d'utilisateurs et qu'elle se révèle disproportionnée pour l'accueil du nombre de voyageurs ;

Considérant que le nombre d'utilisateurs de la gare routière précitée, sans cesse grandissant, a des conséquences sur le parc, notamment par l'utilisation des pelouses qui sont d'autant plus dégradées ;

Considérant que certaines parties des pelouses du parc ont été ravagées par différents événements (comme, par exemple, la coupe du monde de jumping, et le dressage ou le dépôt d'Algecos destinés à des chantiers) ;

Considérant l'état déplorable, flagrant, du traitement des déchets dans le parc tant par le manque de poubelles et de nettoyage des services de la Ville de Paris, ou de la société mandatée par la SEMAES, du déversement à ciel ouvert des ordures et des toilettes des cars sur la zone de dépotage, et de la prolifération des rats ;

**Isabelle TAVAUX et les élu-e-s du groupe LR du 12<sup>e</sup> arrondissement émettent le vœu :**

**- D'intervenir au plus vite pour redonner au parc de Bercy son identité initiale, sa salubrité et sa tranquillité ;**

**- D'améliorer, en rapport avec la Préfecture de police, la prise en charge des signalements des riverains en ce qui concerne les incivilités, les agressions, et l'insécurité récurrente ;**

**- De renforcer les effectifs des patrouilles d'agents de sécurité dans le parc, notamment aux abords de la gare routière et de la cinémathèque ;**

- De sécuriser l'accès du *skatepark*.

**Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Mme TAVAUX pour le présenter. »

**Mme Isabelle TAVAUX, Conseillère d'arrondissement :**

« Oui, Madame la Maire. J'ai eu le plaisir de faire partie de la marche exploratoire le 9 septembre dernier. Nous étions très nombreux, autant de riverains que d'élus que de personnes représentant toutes les couleurs politiques. C'était très bien d'avoir pu faire cette marche. Mais je pense que nous allons tous être d'accord pour trouver que ce pauvre parc de Bercy est dans un piteux état et à l'abandon. Depuis de nombreuses années, la mairie du 12<sup>e</sup> arrondissement a été alertée par des riverains, par nous-mêmes, et bien sûr par tout ce qui se passe au quotidien dans ce parc. Il est vrai que toutes les nuisances s'accumulent. Beaucoup de choses sont à revoir et à corriger d'urgence, parce que tout a changé. Effectivement, ce n'est pas toujours la faute de quelqu'un ou d'une équipe. Loin de moi l'idée de critiquer quoi que ce soit, mais plutôt de rappeler que tout a été mélangé au même endroit, dans un lieu qui était fait pour le repos, la détente, la balade et l'activité sportive. Maintenant, c'est devenu un lieu de passage, une gare, un skatepark, un lieu de pique-nique. Tout ce qui était agréable le reste aussi, mais il y a trop de monde, ce qui a fait que tout a été, peut-être pas détruit parce que le mot est fort, mis dans un état déplorable. Entre l'insécurité avec des commerces illicites au fond du skatepark, avec maintenant le commerce illicite qui se déplace au milieu du parc sous les yeux des familles accompagnées d'enfants, le passage incessant des voyageurs en partance pour la gare routière, les trajets et trafics entre le métro, les gares et la gare routière, tout ceci a transformé considérablement le parc. Les pelouses n'en ont plus que le nom. Même les personnes qui jouent au volley sont regardées comme des personnes qui ne devraient pas être là. Je pense qu'il faut vraiment chercher et trouver des solutions à tout. Pour la gare routière, nous avons transformé un parking de cars en gare routière. Et pour qu'elle soit digne de ce nom, je pense qu'il fallait faire une étude d'impact en anticipant le nombre d'utilisateurs, puisque plusieurs gares de Paris sont maintenant à l'intérieur de ce même lieu. Pour tous ces états déplorable, cet abandon, nous vous demandons d'intervenir au plus vite pour redonner à ce parc son identité initiale, sa salubrité, sa tranquillité, d'améliorer en rapport avec la préfecture de police la prise en charge des signalements des riverains en ce qui concerne les incivilités, les agressions et l'insécurité récurrentes, de renforcer les effectifs de patrouille d'agents de sécurité dans le parc, notamment aux abords de la gare routière et de la cinémathèque, de sécuriser l'accès au skatepark, peut-être même le déplacer dans une autre zone plus ouverte, de créer des espaces dédiés au volley pour que toutes les pelouses ne soient pas détruites, d'étudier un meilleur agencement de la gare routière, notamment en déplaçant les entrées et les sorties côté Seine, et non plus côté parc, et ceux avant 2027, date de fin de contrat avec les SEMAES. On ne peut pas attendre si longtemps. Nous vous demandons d'étudier une meilleure répartition du trafic en mettant en places plusieurs gares routières à Paris pour alléger le dispositif de Bercy. Merci. »

**Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup. Heureusement que les conseils de quartier ont organisé une marche exploratoire. Cela vous permet de faire ce vœu et de porter à notre connaissance cette situation, même si nous étions très au courant de ces difficultés. Nous avons beaucoup évoqué ces sujets-là. »

**Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Je vous donne la parole après. Je vais laisser les uns, les autres répondre selon leur secteur. M. MOULIN n'étant pas là, je me permettrai de dire quelques mots sur les questions d'insécurité. Lors de cette marche exploratoire, étaient présents également le commissaire central du 12<sup>e</sup> arrondissement et la responsable de la circonscription du 12<sup>e</sup> arrondissement. Nous n'avons eu aucune critique sur les questions de sécurité dans le parc, notamment sur la partie ouverte, parce qu'il y a eu un travail remarquable qui a été fait conjointement par les services de la ville et les services de la police nationale. Par exemple, vous avez cité la présence de joueurs de volley-ball et de beaucoup de voyageurs. C'est vrai. Mais il n'y a plus beaucoup de punks à chien, parce que ce travail a été fait conjointement avec un partenariat étroit et efficace entre les services de la ville et la police municipale. Vous évoquez des trafics de stupéfiants. Il y en a eu. Mais il n'y en a plus. Dans les demandes du Conseil de Quartier, il n'y avait quasiment plus d'interpellations sur les questions de sécurité. C'est un sujet sur lequel nous avons beaucoup travaillé et sur lequel nous continuerons à rester très vigilants, parce que cette partie du parc étant ouverte, elle peut à tout instant se retrouver un lieu de différents types d'activités plus ou moins positives. Je ne peux pas vous laisser dire que ce quartier est à l'abandon. Cela fait des années, avant même d'être maire, d'ailleurs, que j'organise des comités de pilotage sur cette zone de travaux, parce que cela fait plus de 10 ans qu'il y a des travaux. Les travaux ont commencé avec la rénovation de la salle POPB, devenue AccorHotels Arena. Nous suivons et nous accompagnons ces travaux. Nous avons d'ailleurs à la fin de l'été inauguré la rue Henri Desgrange embellie, avec beaucoup d'habitants, et c'est bien la preuve que nous n'abandonnons pas les habitants du quartier, mais nous continuons à travailler. D'ailleurs, sur le parc de Bercy, un budget spécifique d'investissement a été débloqué. Je vais laisser Évelyne HONORÉ en dire quelques mots. De la même manière, sur la gare routière, ce n'est pas moi qui suis responsable de la libéralisation des cars longues distances. En revanche, j'assume avoir soutenu les habitants du quartier de Bercy qui souhaitaient qu'une de ces deux compagnies ne soit plus sur le parvis de la gare, mais bien dans la gare routière. Celle-ci ou une autre. Et là, je vous rejoins. Je pense qu'il faudrait réinterroger la répartition de ces gares routières à l'échelle parisienne, voire du Grand Paris. C'est en tout cas ce que nous allons plaider. Je voulais déjà réagir sur le début de votre intervention. Bercy n'est pas à l'abandon, mais il y a encore des sujets et je vais maintenant laisser David GREAU et Évelyne HONORÉ vous dire quelles sont les actions que nous avons entreprises et que nous allons poursuivre. »

**M. David GREAU, Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement :**

« Merci, Madame la Maire. J'ai peu de choses à rajouter à ce que vous venez de dire. Effectivement, sur la question des gares routières, il faut aussi voir d'où nous partions. Nous n'étions pas, dans cette majorité, favorables au développement de gare routière moyenne et longue distance. Nous savions pertinemment au moment où ces cars ont été développés que la plupart des départs se feraient comme pour le ferroviaire, depuis Paris ou avec un passage par Paris. Nous avons travaillé avec les sociétés qui exploitent ces cars. Effectivement, il y a quelques mois, un des pôles de départ de ces cars était sur le parvis de la gare. Vous savez que les riverains étaient exaspérés par la manière dont cet espace est géré. Nous avons soutenu le fait que la place de cette gare routière n'était pas sur le parvis de la gare ferroviaire de Bercy et qu'un emplacement en sous-sol, sur des places de parking de cars, était plus adapté, ce qui ne voulait pas forcément dire que c'était nécessairement le parking de la SEMAES de Bercy qui devait être utilisé. Effectivement, je vous rejoins tout à fait sur le fait que la solution est à l'échelle parisienne, voire francilienne, pour que l'on désature cet espace qu'est la gare de Bercy. Par ailleurs, j'aimerais aussi, dans le dialogue que l'on a avec les opérateurs de ces cars, qu'ils

respectent leurs paroles. C'est rarement le cas. Je le déplore ici. Et notamment sur les itinéraires qu'empruntent ces cars. Une idée qu'ils puissent occuper les parkings souterrains sous l'AccorHotels Arena était effectivement de leur permettre par les berges d'accéder directement, dans un sens et dans l'autre, au périphérique et de ne pas rentrer encore d'arrondissement. Or, nous constatons tous, tous les jours, que des cars partant ou allant à Bercy traversent l'arrondissement, et que ces engagements, pris la main sur le cœur par les opérateurs, ne sont pas toujours respectés dans les faits. Après, effectivement, je vous confirme que nous travaillons sur les questions de propreté, d'accessibilité, d'accès à la gare routière pour à la fois que ce lieu soit accueillant, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, pour les visiteurs, et permettre aux riverains, aux Parisiens et aux Franciliens de manière générale, d'utiliser les espaces alentour de cette gare, qui ne sont pas un cheminement piéton pour la gare. »

**Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup. Mme HONORÉ sur le programme ambitieux de rénovation du parc. »

**Mme Évelyne HONORÉ, Adjointe à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère d'arrondissement :**

« Merci, Madame la Maire. Je vais vous parler du programme ambitieux qui concerne toute la mandature, qui est d'ailleurs en voie de réalisation sur la mandature pour un montant important de 850 000 euros. À Paris, nous avons l'habitude d'engager sur les grands parcs des travaux de rénovation. Dans ce cas-ci, nous avons installé des sanitaires, des passerelles autour du lac, créé une zone de refuge pour la biodiversité. Cela peut peut-être paraître décalé comme information aujourd'hui, lorsque l'on parle de ce vœu, mais non. Tout ce qui est en faveur de la biodiversité, de l'apaisement de la tranquillité, tout ce qui est en faveur du beau peut inspirer le respect. Cela peut faire sourire certains, mais moi, j'y crois. Nous avons rénové les allées en briques, les pelouses, et notamment des pelouses centrales, l'éclairage, les terrasses qui donnent sur le quai de Bercy, la toiture du chai de Bercy. Nous allons également curer le lac au mois de novembre. Ce sont des travaux qui avaient été planifiés sur la mandature et qui sont en cours. Bien entendu, ce ne sont pas ces items que l'on voit apparaître dans le vœu. C'est plus spécifiquement l'état dans lequel se trouvent les grandes pelouses. Maintenant, du fait de la modification des usages, nous n'avons plus beaucoup de pelouses. Faut-il engager des centaines de milliers d'euros pour refaire régulièrement des pelouses alors qu'elles sont systématiquement dégradées? Mais ce n'est pas péjoratif, parce que des personnes qui font du sport, c'est très sain. Ce sont des personnes qui assurent une présence et donc une sécurité sur le parc. Je crois qu'il nous faut envisager très sérieusement l'avenir de ce parc. Je parle des parties ouvertes et de la partie clôturée. Parmi les conséquences de la sur fréquentation des lieux, il y a aussi un report sur les parties clôturées. Nous sommes face à nos responsabilités et il nous faut envisager un autre avenir pour ce parc, tout en le rendant agréable et sécurisé. La tâche est grande, mais ce n'est pas en réparant par petites touches qui nécessitent des dépenses importantes que nous allons y arriver. Nous verrons dans quel cadre nous organiserons tout cela. Mais il est sûr que nous allons être confrontés à la situation. En ce qui concerne l'allée centrale, les prairies centrales, pour un budget de 153 000 euros qui devaient accompagner l'installation de la gare routière, ont été rénovées et élargies par une allée de circulation de 1,80 m. Nous avons l'impression que ce n'est pas suffisant, parce que nous voyons qu'elles sont rognées sur le côté. Nous avons créé une rampe PMR, rénové les allées en sortie de gare et mis en place une main courante sur l'escalier. J'ajoute dans ce lot de travaux la végétalisation des talus qui sont en mauvais état. Mais cela suffira-t-il? Encore une fois, il nous faut repenser ce parc, tout en maintenant cette partie fermée. Mais il y a un grand changement dans l'usage. Il n'y a pas que les voyageurs. Il y a des sportifs, des jongleurs. Par contre, il faut

veiller à ce qu'ils n'utilisent pas toujours la même pelouse, ou faire en sorte d'organiser des espaces où l'on peut pratiquer des activités sportives. Nous parlions de la salubrité. Bien entendu, il y a des opérations de dératissage en cours, avec l'installation d'abris bacs, que nous installons au fur et à mesure dans les jardins. Une question est vraiment très importante, c'est la réalisation de sanitaires sur les grandes pelouses dans le cadre du budget participatif 2018. Dans le budget participatif 2018, de nouvelles toilettes publiques à Aligre et Bercy doivent être installées. Nous avons mis le focus dessus. Il faut que les réseaux le permettent. Une étude est en cours et nous espérons très rapidement pouvoir programmer la réalisation de ses toilettes.

La signalétique. Au cours de la marche exploratoire, plusieurs propositions ont été faites. L'exploitant de la gare routière les a prises en compte. La ville aussi. Il y a des suppléments à apporter. Vous apportez des solutions dans vos questions. Sur les sorties de la gare, sur place, nous avons vu les plans et nous avons envisagé d'autres issues qui donnent sur les terrasses. Je vais peut-être laisser la parole. »

**Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Oui. Quelques mots sur le sport. Mais je ne doute pas que quand il s'agira de réduire les files de circulation sur le quai de Bercy, vous serez d'accord pour pouvoir organiser la prise en charge et la dépose des voyageurs par des véhicules de type taxi ou VTC. »

**Mme Évelyne HONORÉ, Adjointe à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère d'arrondissement :**

« Je termine sur les grandes dalles blanches. Elles sont aussi du ressort de la DEV. Ces grandes dalles blanches qui ont été brisées, c'est probablement du fait du passage de véhicules qui n'avaient rien à faire là. Nous rentrons dans une relation de litige et de mise en cause des chantiers privés qui sont en cours. »

**Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup pour toutes ces précisions. Quelques mots sur les activités sportives, Mme TAIEB. »

**Mme Fadila TAÏEB, Adjointe à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère d'arrondissement :**

« Merci, Madame la Maire. Vous indiquez que nous sommes mobilisés pour améliorer la situation et que nous ne sommes pas inactifs, loin de là. En ce qui concerne les infrastructures et les pratiques sportives, il est vrai que le skate park nous amène à des interventions récurrentes. Nous faisons notamment appel à des entreprises extérieures pour faire des nettoyages approfondis. Elles viennent régulièrement et vous avez dû le constater. Cela a été le cas cet été. Nous avons demandé à nos agents de veiller à vérifier la fermeture du skate park chaque soir à 22 heures, ce qui est fait, puisque nous avons un retour quotidien de la part du responsable d'équipement, qui nous dit précisément à quelle heure il a été fermé. Or, les intrusions demeurent. C'est un sujet qui est au-delà de la problématique d'une gestion quotidienne. Nous sommes en train de travailler avec les services pour développer un dispositif de sécurisation plus adapté. Ce sont des mesures qui vont demander un peu de temps et d'argent, parce qu'il va falloir neutraliser des accès, notamment par le haut et sur le côté. Par ailleurs, Mme TAVAUZ, nous sommes d'accord sur la pratique du volley-ball. Je remercie Évelyne d'avoir signalé que c'était sain. Nous sommes tous dans la même optique. Ce qui est proposé aujourd'hui, comme il a été indiqué aux habitants la semaine dernière, c'est de veiller à accompagner au mieux ces usages spontanés et de déterminer des délimitations des pelouses qui permettront aux

habitants qui le souhaitent de pouvoir faire la pratique sportive, mais avec une délimitation. Il y aura des choses plus organisées et un partage des espaces. Je vous remercie de votre écoute. »

**Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup pour toutes ces réponses. Mais comme il y avait beaucoup de questions dans ce vœu, il me semblait important de vous répondre complètement sur ce que nous avons déjà engagé et ce que nous ne manquerons pas de faire sur ces sujets. Beaucoup de choses ont été faites sur la rénovation des bâtiments, à la fois sur des logements et sur des bureaux qui sont en cours. Sur ce vœu, ce sera donc un avis défavorable de l'exécutif. Qui est pour ? Qui est contre ? Tous les autres. Il est donc rejeté. Je vous remercie. »

Votants : 28 dont 7 pouvoirs

Pour : 6 voix dont 1 pouvoir :

05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 22 voix dont 6 pouvoirs :

12 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 5 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir

05 voix groupe Ecologiste

02 voix groupe Génération.s

Abstention : 0

Vœu rejeté à **la majorité absolue** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2019- 224 VOEU)

\*\*\*

**- VŒU 122019-027 : Vœu relatif à la tranquillité publique dans les quartiers du 12<sup>e</sup> arrondissement, déposé par Valérie MONTANDON et les élu-e-s du groupe Les Républicains.**

**M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement, de M. David GREAU, Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement et de Mme Fadila TAÏEB, Adjointe à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteur-e-s :**

Considérant les articles R. 1334-36 et R. 1337-6 du code de la santé publique ;

Considérant l'arrêté préfectoral n° 01-16855 réglementant à Paris les activités bruyantes ;

Considérant l'augmentation des plaintes de riverains dans le 12<sup>e</sup> arrondissement pour non-respect de la tranquillité publique ;

Considérant le projet d'aménagement de la Place de la Bastille impliquant l'utilisation de marteaux-piqueurs et de procédé de goudronnage bruyant ;

Considérant que les riverains du boulevard de la Bastille et de la rue de Lyon subissent d'importantes nuisances sonores et respiratoires aussi bien le jour que la nuit ;

Considérant les alertes lancées par l'Amicale de locataires *La Norma* sur les nuisances subies par les riverains et qui ont un impact sur leur santé et leur tranquillité ;

Considérant l'installation du *Marché Pop* au 77, avenue du Docteur Netter ;

Considérant les plaintes des riverains à propos des nuisances sonores générées par le *Marché Pop* en soirée notamment les jours de semaines ;

Considérant que les nuisances causées par des ventes à la sauvette et des installations précaires dans le passage du Génie (telles que des barbecues, bidons de maïs, rouleaux de sopalin plantés sur les grilles de la résidence Coallia) et les attroupements que cela génère ;

Considérant les nuisances sonores nocturnes du Centre sportif Léon MOTTOT relevées par les habitants de la résidence Saint-Eloi et la pétition qui a été adressée à la Mairie cet été ;

Considérant les nuisances sonores nocturnes signalées par les habitants riverains de la TEP Louis BRAILLE.

**Sur proposition de Valérie MONTANDON et les élu-e-s du groupe Les Républicains du 12<sup>e</sup>, le Conseil du 12<sup>e</sup> arrondissement demande à la Maire de Paris :**

**- Qu'un effort particulier soit engagé par la Ville et la préfecture de Police de Paris pour faire respecter la tranquillité publique dans les quartiers concernés par des activités générant des nuisances sonores ;**

**- De vérifier la conformité des horaires du chantier de réaménagement de la Place de la Bastille et d'apporter des précisions aux habitants du quartier de la Bastille quant aux horaires et la durée du chantier ;**

- De vérifier la conformité des horaires de fermeture du *Marché Pop* en vertu de la réglementation en vigueur afin de rassurer les riverains ;
- De prendre des dispositions pour empêcher les installations sauvages récurrentes dans la rue du Passage du Génie comme la mise en place de potelets sur les trottoirs ;
- De prendre les mesures nécessaires pour réduire les nuisances sonores nocturnes impactant la résidence Saint Éloi et le quartier Louis Braille.

**Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Mme MONTANDON pour ce vœu. »

**Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :**

« Merci, Madame la Maire. Nous avons recensé plusieurs nuisances sonores qui dégradent la qualité de vie des riverains. La plupart concernent des horaires d'activités ou de travaux qui ne semblent pas respecter les horaires. Cela concerne notamment les travaux de la place de la Bastille, les horaires des marteaux-piqueurs auraient empiété sur les plages nocturnes. Cela concerne aussi l'installation du marché Pop, au 77, avenue du Dr NETTER, où certains riverains nous auraient signalé que les horaires auraient dépassé 23 heures. Cela concerne également les nuisances sonores nocturnes du centre sportif Léon MOTTOT, qui ont fait l'objet de relevés par les habitants et dont une pétition vous a été adressée. Ils nous ont signalé que des personnes escaladaient les grilles en soirée et s'introduisaient sur cet équipement pour les utiliser en dehors des horaires autorisés. Il y a aussi un cas d'horaires dépassés avec des nuisances sonores nocturnes signalées par les habitants de la TEP Louis BRAILLE. Enfin, des nuisances causées par les ventes à la sauvette des installations précaires dans le passage du Génie, sujet dont nous débattons depuis longtemps en Conseil d'Arrondissement. Le respect de la tranquillité publique est une condition essentielle du bien-vivre ensemble, cela nécessite des mesures fortes. C'est pour cela que nous vous demandons qu'un effort particulier soit engagé par la ville et la préfecture de police pour faire respecter la tranquillité publique dans les quartiers concernés par des activités générant des nuisances sonores, pour vérifier la conformité des horaires du chantier du réaménagement de la Place de la Bastille, et pour apporter des précisions afin de rassurer les habitants, de vérifier la conformité des horaires de fermeture du Marché Pop, en vertu de la réglementation en vigueur afin de rassurer les riverains, de prendre des dispositions pour empêcher les installations sauvages récurrentes dans la rue du passage du Génie. Je sais que depuis une quinzaine de jours, des potelets ont été déposés. Mais ils n'ont pas été déposés tout le long de la rue. Le problème s'est déplacé du début de la rue jusqu'au niveau du foyer Coallia. Là encore, les riverains nous font remonter de nombreuses nuisances à ce sujet. Enfin, de prendre les mesures nécessaires pour réduire les nuisances sonores nocturnes qui impactent les alentours des différents équipements sportifs que j'ai cités précédemment. Merci. »

**Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup. Là aussi, plusieurs sujets dans un seul vœu, donc plusieurs adjoints vont vous répondre. Pour moi, cela m'a fait l'impression d'un vœu couvre-feu à 22 heures. Je vous assure que cela va être compliqué. Mais nous allons vous détailler tout cela. Vous évoquez également une pétition que je n'ai pas reçue. Les habitants font des pétitions qu'ils ne m'adressent pas. Ils vous font sûrement plus confiance qu'à moi pour résoudre ces problèmes. Cela dit, ce ne sont pas des choses que nous découvrons. Quelques éléments. »

**M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement :**

« Merci, Madame la Maire. Peut-être dire en introduction, Mme MONTANDON, que malheureusement, certains écrits, et pas ce que vous avez dit à l'oral tout de suite, discréditent un petit peu votre vœu, ou mériteraient en tout cas d'être étayés. Quand vous dites "considérant que l'augmentation des plaintes de riverains dans le 12<sup>e</sup> arrondissement pour le non-respect de la tranquillité publique", si vous affirmez cela, il faut le démontrer. Sinon, c'est une rumeur. Où sont les chiffres? Si vous les avez, c'est très bien. Mais complétez votre vœu. En l'occurrence, cela dit quelque chose, mais ça ne l'étaye pas. Quand vous dites que les travaux ont des impacts sur la santé des habitants, il faut le préciser, parce que c'est très grave et que le dire comme cela, c'est important. Donc je souhaiterais que sur ce vœu que vous allez sûrement présenter au Conseil de Paris, vous preniez le temps d'étayer ces affirmations. Maintenant, je reviens sur deux parties que je vais traiter, qui sont la Place de la Bastille et le Marché Pop. Sur la place de la Bastille, effectivement, les travaux génèrent des nuisances. C'est pour cela que régulièrement, contrairement à ce qui est dit dans votre vœu, nous informons les riverains et les habitants via des lettres d'information de l'ensemble des travaux. Et notamment sur la partie de l'asphalte que vous évoquez concernant le boulevard de la Bastille et de la rue de Lyon, il était précisément mentionné dans une lettre d'information à travers un plan distribué aux riverains. Régulièrement, il y a cette information. Elle est nécessaire parce qu'effectivement, il peut y avoir des nuisances. La pire des nuisances est de ne pas être informé quand il y a des travaux en bas de chez soi. La deuxième chose concerne la santé des personnes qui travaillent, des riverains, et peut-être aussi l'impact sur l'environnement. Régulièrement, nous sommes contrôlés sur l'ensemble de ces travaux. C'est vrai sur la Place de la Nation, sur la Place de la Bastille. Nous respectons les conditions qui sont celles précisées par l'Anses dans un rapport de 2013. Tout cela est contrôlé et vérifié. Ce type de chantier est suffisamment important pour que l'ensemble de ces garanties soient prises pour protéger l'environnement, les travailleurs et les riverains. Je finis par dire qu'évidemment, sur un chantier, parfois, nous sommes contraints d'avoir des actions la nuit. C'est évidemment pour empêcher que ces activités particulièrement gênantes, perturbantes pour le trafic automobile ne soient pas faites le jour. Nous l'avons d'ailleurs vu sur d'autres chantiers. Pour le chantier de l'université, à un moment donné, nous avons prévu, en informant les riverains, que certaines arrivées de matériel auraient lieu la nuit, car si nous le faisons en plein jour, elles bloqueraient la circulation et ne permettraient pas un déroulement serein du chantier. La même chose s'est produite à Bastille, à Nation. Il y a des moments où nous sommes obligés de passer par des travaux nocturnes. Il faut le faire le moins possible et en informant les riverains. C'est ce qui a été fait. Sur les conditions de ce chantier, je pense qu'il n'y a pas matière à s'inquiéter. Mais c'est vrai que les chantiers produisent des nuisances et qu'il faut en produire le minimum, et en informer l'ensemble des riverains.

Sur la partie du Marché Pop, j'entends la remarque que vous faites. La Maire est déjà intervenue auprès de la RATP. Ce terrain lui appartient. La convention qui a été passée avec l'occupant actuel, la société Surprise, a été faite par la RATP. Nous avons demandé le respect des horaires de cette convention et que la RATP agisse pour que ceci soit respecté. Cela a déjà été mis en place. Voilà ce que je voulais dire sur les deux points que vous évoquez. Je laisse la parole à mes collègues sur les autres points. »

**M. David GREAU, Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement:**

« Merci, Madame la Maire. Je vais revenir sur le passage de votre vœu qui concerne le passage du Génie. Vous l'avez reconnu, les travaux ont été menés cet été. À titre personnel, je le regrette, parce que nous faisons un aménagement qualitatif sur ce

passage. Nous avons des plots en granite, et c'est l'usage qui nous oblige à les retirer pour remettre des potelets de voirie classique qui ne peuvent pas servir d'assise. J'ai toujours du mal en tant qu'adjoint à la voirie à me dire qu'on repasse d'un aménagement qualitatif à quelque chose qui l'est beaucoup moins et qui est beaucoup plus classique dans la voirie parisienne, mais qui ne souffre pas de détournement d'usage. Je vous remercie d'avoir remarqué que ces travaux avaient été faits. Certes, nous avons par ailleurs déplacé le stationnement deux-roues motorisé et vélos, qui était aussi à cet endroit et qui permettait par la présence de deux-roues, motorisés ou non, et des dispositifs d'accroche d'avoir des positions statiques assises à cet endroit-là. Nous l'avons déplacé sur le boulevard Diderot pour apaiser cette rue. Je regrette, du fait de son usage, que l'on doive priver les habitants du passage du Génie d'un stationnement de deux-roues dans leur rue. Force est de constater que ces aménagements faits cet été ont reçu des retours très positifs. Après, il y a effectivement eu un déplacement, et je parle au nom de mon collègue Fabrice MOULIN, et un retour de ventes sauvages de maïs, qui est suivi dans le lien que la direction générale des services, la mairie du 12<sup>e</sup> arrondissement et les services du commissariat ont avec les riverains au quotidien, mais qui est aussi suivi par le commissariat sur ce phénomène. Plusieurs interventions ont été menées en ce sens ces dernières semaines. »

**Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup. Mme Fadila TAIEB sur les nuisances sur nos équipements sportifs. »

**Mme Fadila TAÏEB, Adjointe à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère d'arrondissement :**

« Merci, Madame la Maire. Je vais revenir sur les terrains d'éducation physique Léon MOTTOT et BRAILLE. Je voudrais rappeler que la mairie du 12<sup>e</sup> arrondissement a investi depuis plusieurs années sur la couverture des TEP, et cela dans le but d'ouvrir plus largement ces espaces sportifs de proximité et favoriser une plus grande pratique de toutes et de tous. Nous travaillons sans relâche à la bonne insertion de ces équipements. C'est pour cela que je m'interroge sur les contenus du vœu, notamment cette hypothétique pétition. Je suis un peu dubitative, parce que nous n'avons pas eu de retour de ces pétitions. Nous avons eu des signalements, effectivement, notamment deux sur les nuisances qui étaient liées à la pratique du base-ball sur le TEP Léon MOTTOT. Sur ce terrain, nous avons également demandé aux agents que la fermeture soit bien respectée à 22 heures. C'est là aussi très scrupuleusement respecté. Nous avons également mobilisé les médiateurs de la Ville de Paris pour intervenir quotidiennement sur ce site et sensibiliser les jeunes aux éventuelles nuisances occasionnées. Nous avons effectivement une difficulté récurrente, c'est que sur cet équipement, nous avons systématiquement la dégradation du grillage pour pouvoir pénétrer. Nous sommes encore une fois dans l'étude d'une situation plus pérenne et plus hermétique à l'accès. Enfin, pour ce qui est des deux plaintes sur le TEP Louis BRAILLE, elles datent de 2017, et elles ont depuis été traitées. L'une d'ailleurs portait sur les cris et rires des enfants des centres de loisirs, parce que depuis cette ouverture du TEP, il est vrai que les centres de loisirs ont plus d'ouverture sur cet équipement. Là, nous sommes sur des horaires de journée. »

**Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Vous aurez la possibilité de vous exprimer après, si vous le souhaitez. Nous laissons Madame TAIEB finir. »

**Mme Fadila TAÏEB, Adjointe à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère d'arrondissement :**

« En tout cas, pour ce qui est des plaintes dont vous faites état, sachez que nous n'avons pas depuis 2017 de retour de ces plaintes. Mais je suis preneuse, parce que nous sommes très vigilants à ce que les équipements sportifs permettent d'accueillir les jeunes, et non pas de déranger les riverains. Sur ce sujet, nous sommes très preneurs. N'hésitez pas à nous les faire remonter. Je serais ravie de me déplacer, et Madame la Maire également. En tout cas, merci. »

**Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup de rappeler que ces terrains d'éducation physique sont là pour accueillir nos jeunes et qu'il faut bien leur trouver un peu d'espace dans cette ville. Effectivement, le soir, parfois, ils ont envie de continuer à rester ensemble, à faire du sport. Ce n'est peut-être pas la pire des occupations dans une ville comme la nôtre. Pour finir, je vous rassure, à Nation, nous avons eu beaucoup de travaux la nuit. Quand les travaux s'arrêtent, les gens oublient les nuisances des travaux et ils se satisfont des aménagements terminés. Je parie que ce sera la même chose à Bastille quand tout sera fini, ce qui ne devrait pas tarder. C'était l'engagement que nous avons pris. Excusez-nous d'essayer de tenir l'engagement que nous avons pris devant les Parisiens. Suite à ces explications de vote, petite reprise de parole. »

**Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :**

« Pour spécifier que ce ne sont pas les cris des enfants la journée en soirée, à 19 heures ou 20 heures, qui posent problème. D'ailleurs, Madame TAÏEB, vous avez dit qu'il y a une dégradation du grillage parce que les gens s'infiltrent après 22 heures. Ce n'est pas pendant la journée. Je ne me serais jamais permise de critiquer ce bruit. Je vous dis que le soir, des individus, en dehors des heures autorisées par la mairie, escaladent et jouent, font l'après-match, et c'est cela que je dénonce. Ce n'est pas en journée, pas avant 22 heures. Je peux vous le garantir. »

**Mme Fadila TAÏEB, Adjointe à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère d'arrondissement :**

« Je ne mets pas en doute vos propos. Je vous dis juste que les plaintes dont nous avons eu un retour concernaient les cris des enfants. Mais je ne mets pas en doute ce que vous dites. »

**Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci, Mesdames. Je vous confirme que la majorité des gens sont ravis de ce TEP Louis Braille que tout le monde trouve magnifique. J'espère que nous aurons l'occasion d'en faire d'autres dans cet arrondissement pour offrir de nouveaux espaces aux a et aux autres. Sur ce vœu, c'est un avis négatif de l'exécutif. S'il n'y a pas d'autre prise de parole, je vais le soumettre aux voix. J'ai compris que c'était un vote favorable de votre part. Des abstentions? Une. Il est donc rejeté parce que les autres sont tous des votes contre. »

Votants : 28 dont 7 pouvoirs

Pour : 05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

Contre : 22 voix dont 6 pouvoirs :

12 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 5 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir

05 voix groupe Ecologiste

02 voix groupe Génération.s

Abstention : 01 voix groupe UDI-MODEM : Mme ROTA.

Vœu rejeté à *la majorité absolue* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2019-225 VOEU)

\*\*\*

**Q122019-005 : Question orale posée par Valérie MONTANDON, au nom du groupe Les Républicains, relative à un projet immobilier de 14 bâtiments avec étages élevés.**

**Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris, rapporteure :**

**Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Nous avons fini avec les vœux. Il nous reste une question orale. Vous n'avez pas mis l'adresse dans votre intitulé. Allez-y. »

**Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :**

« Merci, Madame la Maire. Je pense que je n'avais pas mis d'intitulé du tout. Il n'y avait que la question orale :

Un projet immobilier de 14 bâtiments avec étages élevés et avec un taux de logements sociaux de 60 % serait prévu sur la parcelle du garage Nation, rue de Picpus.

Alors que les habitants de ce quartier sont en demande forte d'espaces de respiration, quelles conditions la Mairie a-t-elle émises auprès du promoteur du projet ? »

**Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup. Pour vous répondre, M. BOUIGUE. »

**M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement :**

« Merci. Mme MONTANDON, merci de poser cette question orale qui va nous permettre de faire un point sur la situation de ce projet qui suscite de l'inquiétude, des rumeurs et qui a nécessairement un besoin d'information. Comme vous le savez, le garage Renault situé rue de Picpus est aujourd'hui une parcelle privée qui accueille plusieurs activités, une activité de station essence, une de réparation, une de show-room et de vente de voitures. L'ensemble de ses activités génère dans le quartier des nuisances. Pour le coup, il n'y a pas de travaux, mais il y a quand même des nuisances. Avec notamment un empiètement sur l'espace public et une présence de camions avec des véhicules le matin qui ne facilitent pas la circulation des piétons, de ceux qui se rendent au travail comme de ceux qui se rendent à l'école, à l'hôpital, à la médiathèque ou autre. Depuis quelques mois, ce site fait l'objet d'étude de la part d'un promoteur immobilier qui a envie d'utiliser cette parcelle pour y développer un projet immobilier. Toutefois, à ce jour, la Ville de Paris n'a pas eu à se prononcer sur un permis de construire. Nous sommes bien en amont de cette phase-là. Le promoteur doit se conformer au Plan Local d'Urbanisme, dont la modification générale a été adoptée ici en juillet 2016. Et les dispositions sont assez claires sur cette parcelle, puisqu'elles obligent la création de logements et de logements sociaux sur le principe du 60/60, c'est-à-dire un programme qui doit comprendre 60 % de logements, parmi lesquels 60 % de logements sociaux. C'est ainsi que la parcelle est décrite dans le PLU. Le projet comporterait donc des appartements à la vente, mais aussi la création de bureaux. Vous n'êtes pas sans savoir que l'établissement public foncier qui dépend de l'État, et qui est aujourd'hui dirigé par Monsieur Geoffroy DIDIER, qui est membre de la majorité et en responsabilité au sein de la Région, est chargé d'accompagner le promoteur dans le portage financier et l'acquisition de ce site. Je pense que du côté de Monsieur DIDIER, vous aurez des informations sur le contour de ce projet, notamment sur sa partie financière. Vous en saurez probablement davantage que nous à ce jour, puisque nous sommes dans l'inconnu s'agissant de cette question. Le promoteur privé a sollicité la

mairie pour avoir une indication sur nos propositions au regard de l'enjeu du site et de ses sites dans le quartier. Nous avons donc rappelé à ce promoteur les engagements sur lesquels nous souhaiterions qu'il s'engage, afin que l'opération soit une réussite. Je voudrais vous en lister quelques-uns qui ne vous surprendront pas. Ils reprennent ceux que nous avons déjà développés sur d'autres opérations. La Maire a demandé à ce que cette parcelle puisse accueillir des équipements publics de proximité. Il a été demandé à ce que l'on puisse conserver ce qui ressort d'une logique de patrimoine. Je pense notamment à la petite maison qui est dans cet espace, à côté du garage. Nous l'avons fait avec l'université en face. Nous avons souhaité garder une partie du patrimoine. Il est normal que l'on souhaite aussi garder une partie du patrimoine en face, puisque même si ce ne sont pas exactement les mêmes époques, les deux se répondent. Il y a aussi la volonté bien évidemment de favoriser les espaces verts avec des accès au public. C'est ce que nous avons fait dans d'autres opérations, que ce soit à la caserne de Reuilly, avec les 5000 m2 de jardin, ou sur le projet gare de Lyon/Daumesnil, avec la création d'un espace vert de plus d'un hectare. Nous avons une demande similaire pour qu'il puisse y avoir des espaces de respiration à cet endroit, dans une rue de Picpus qui en a besoin. Elle est très longue, en linéaire. Elle a vu beaucoup de projets se développer. Il y aurait ici une occasion de retravailler sur une valorisation de l'espace public et des espaces verts. Nous avons été sollicités depuis quelque temps par des riverains. Nous leur avons bien évidemment répondu. Les demandes des riverains, nous les avons relayées. Nous les avons appuyées auprès du promoteur. Nous avons justifié par le fait que certaines des interrogations, des remarques des riverains nous paraissaient pertinentes et qu'elles devaient impérativement être prises en compte par le promoteur. Comme nous l'avons fait dans nos opérations immobilières, nous avons demandé au promoteur d'aller à la rencontre des habitants et d'organiser avec eux des ateliers de concertation. Il est évident, comme pour d'autres projets, et je pense à celui que nous avons eu à développer ici et qui concernait In'Li, rue de Reuilly, que la mise en place de cette concertation avec les riverains sera l'un des points qui détermineront la position de la mairie sur le projet. Autrement dit, sans concertation avec les riverains, il n'est pas possible qu'il y ait un permis de construire validé par cette municipalité, si cette municipalité a à se prononcer, puisque les choses pourraient changer. Mais sachez où nous en sommes. Nous n'irons pas s'il n'y a pas de concertation, comme nous l'avons fait sur d'autres projets. Je voudrais aussi vous dire que nous avons fait en sorte que les riverains puissent être reçus par le promoteur. Nous avons demandé au promoteur de recevoir les riverains, constitués pour certains en association, qui demanderaient des informations sur le projet et pour pouvoir poser les questions qui sont les leurs. Je crois savoir que cela a porté ses fruits puisque sans rien dévoiler qui ne soit pas connu, il y a une réunion prévue demain entre le promoteur et les responsables de cette association. Notre action depuis plusieurs mois est de dire ce que nous voulons pour que le projet réussisse, les conditions d'intégration programmatique, les conditions de concertation avec les habitants, les conditions d'espaces verts. Et c'est dans cette démarche aujourd'hui que nous nous mettons au sein de la mairie pour pouvoir faire avancer ce projet qui est ambitieux, mais doit répondre aux objectifs fixés, qui sont certes du logement, mais aussi des espaces de respiration, activités et autres dans chacune des conquêtes urbaines que l'on peut faire dans cet arrondissement. »

**Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci pour cette réponse complète à la question posée. Mme MONTANDON, vous avez la possibilité d'intervenir après la réponse de l'exécutif. »

**Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris:**

« Je vous remercie pour cette réponse complète. Je voulais avoir la certitude que les plans qui circulent sur l'éventuel aménagement avec les 14 bâtiments avec des étages qui

partent de 10 étages et ont tendance à diminuer, mais qui resteraient quand même globalement élevés, ne sont pas validés. Vous me confirmez que la mairie n'a pas donné son accord ni son avis sur ces plans qui circuleraient. En effet, comme vous l'avez mentionné au 82-94, rue de Reuilly, et nous serons vigilants à ce sujet, nous espérons que nous ne ferons pas la même chose ici. Certes, il y a eu une demande d'atelier, mais elle est arrivée tardivement. Il y avait eu une sorte de retour, de rétropédalage lorsque la mobilisation des habitants avait été forte. Cela dit, je vous remercie. Nous allons continuer à suivre nous aussi le devenir de ce projet avec les habitants et vous-même. Merci. »

**M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement :**

« Mme MONTANDON, je le répète. Nous n'avons pas eu à ce jour à nous prononcer sur un permis de construire. Après, vous savez ce qu'il en est. Entre l'enveloppe des promoteurs, c'est-à-dire le potentiel d'urbain et d'optimisation urbaine et ce que l'on négocie après, il y a une marge. Sur l'ensemble des projets de cette mandature, nous n'avons jamais été au maximum d'exploitation et d'optimisation foncière permise par le PLU. Nous avons toujours prévu dans l'action de la mairie les projets des promoteurs à la baisse pour que cela soit plus conforme aux attentes urbaines et des riverains. Puisque vous nous interpellez sur In'Li, et je laisserai la Maire vous répondre, la chronologie n'est pas exactement celle que vous évoquez. Je me suis beaucoup impliqué dans ce dossier et je crois que la chronologie, je la connais mieux que vous sur ce dossier. Il n'y avait pas de concertation au départ. Pas du tout. Nous en avons demandé une. Quand elle a été mise en place, nous avons nous-mêmes dit que les conditions de cette concertation n'en faisaient pas une. Nous avons demandé à ce que cette concertation soit décidée entre les locataires, les 381 familles qui sont dans ces immeubles, et la société In'Li. Il y a des choses qui ont avancé, mais pas toutes, ce qui fait que notre décision a été claire depuis le début. Sans une véritable consultation, nous ne validerions pas un projet et un permis de construire sur cette adresse. C'est ce qui a été le cas jusqu'à aujourd'hui. »

**Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Et s'il y a eu rétropédalage, ce n'est pas de la mairie, mais du promoteur. En l'occurrence, à cette adresse, c'est ce qui va se passer également. Un promoteur, légitimement, investit sur une parcelle. Je vous laisse estimer le prix de cette parcelle à cette adresse, à l'heure où nous évoquons le prix du mètre carré à Paris. Ensuite, il y a le Plan Local d'Urbanisme. Les promoteurs savent le lire. Ils savent l'exploiter. Donc un promoteur, ce n'est pas un service public. C'est un promoteur privé qui a acheté une parcelle. Là, il a acheté un garage. Il est propriétaire du garage. Ensuite, il décide de faire évoluer sa parcelle. Il se conforme aux règles du PLU. Le PLU dit que 60 % de logements sur toute surface construite, et sur ces logements, 60 % de logements sociaux. À partir du moment où ce promoteur privé respecte cela, le permis de construire pourrait être délivré. Il n'y a pas 15 000 manières pour les élus de s'opposer à un projet. Si le projet est conforme aux PLU, nous avons assez peu d'outils. Tout ce qu'a dit Monsieur BOUIGUE est vrai. Nous avons porté notre vision sur cette parcelle, et les revendications légitimes que nous avons pu entendre de la part des habitants. Mais aujourd'hui, rien n'oblige le promoteur à respecter ces attentes. Rien, juridiquement. Et si nous donnons un avis négatif au permis de construire, ce qui nous est arrivé, nous pouvons être attaqués de refus abusif. Comme il peut y avoir des attaques de recours abusif sur certains recours portés par les uns et par les autres. Il peut y avoir des condamnations pour des recours abusifs. À un moment donné, il faut avoir un discours de vérité sur ses projets urbains. Ils font débat. Et c'est légitime. Ils sont importants sur la vision que nous voulons avoir les uns et les autres de la ville de demain. Mais attention. Le PLU dit des choses, et si le

promoteur se conforme à ce PLU, les élus, que nous sommes, avons assez peu de moyens pour bloquer ces projets. Nous avons donc toujours porté l'idée de la discussion et de la concertation avec les habitants, ce qui n'était pas forcément au départ une intention spontanée des promoteurs. Mais nous l'avons fait sur d'autres projets. À la caserne de Reully, ce projet avec des bâtiments nouveaux, de la rénovation de l'ancien, n'a pas eu de recours parce que nous l'avons porté en concertation. Sur ce projet, qui arrive dans une période particulière, nous avons beaucoup été surpris. Nous avons découvert ce projet il y a très peu de temps. Nous continuerons à accompagner les riverains dans la discussion avec le promoteur, parce que je pense que ces discussions sont légitimes.

Je crois que nous avons répondu à votre question orale. Nous avons atteint la fin de l'ordre du jour de ce Conseil d'Arrondissement. Je vous remercie les uns et les autres pour la qualité de nos échanges et de l'écoute de la part du public. Merci à tous et à toutes et à bientôt. »

\*\*\*

Madame la Maire lève la séance à 21 h 15.

Catherine BARATTI-ELBAZ  
Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement de Paris.